

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERMINAL METHANIER A ANTIFER

REUNION DE SYNTHESE - VERBATIM

VENDREDI 14 DECEMBRE 2007

CENTRE HAVRAIS DE COMMERCE INTERNATIONAL

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. ALAIN OHREL, PRESIDENT

MME BENEDICTE AGUILA, M. BERNARD FERY, M. XAVIER DU PAYRAT

M. GUSTAVE DEFRANCE

MAITRE D'OUVRAGE :

M. LUC POYER, PRESIDENT DE GAZ DE NORMANDIE

M. YVES BRAMOULLÉ, DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE

M. OLIVIER FRECHET, ADJOINT DU DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE

INTERVENANTS :

M. JEAN-PIERRE LECOMTE, PRESIDENT DU PORT AUTONOME DU HAVRE

M. CHRISTIAN CHAIZE, GERANT DE LA CIM

M. CHRISTIAN HENRY, GRTGAZ

M. XAVIER DE SALINS, PRESIDENT DE LA STATION DE PILOTAGE DU HAVRE

M. REMY CHICOT, MAIRE DE SAINT JOUIN-BRUNEVAL

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE, PRESIDENT D'AQUACAUX

M. DANIEL PAUL, DEPUTE DU HAVRE

MME SYLVIE BARBIER, ASSOCIATION ECOLOGIE POUR LE HAVRE

MME CHRISTINE PAUL, VICE-PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE SAINT JOUIN-BRUNEVAL

MME CLAUDINE LAILLIER, ENSEIGNANTE A SAINT JOUIN-BRUNEVAL

M. SYLVAIN JOUANEAU, ASSOCIATION SURFRIDER FOUNDATION

M. ALBAN FIRMIN, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL

M. FRANÇOIS AUBER, MEMBRE DE L'ASSOCIATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL

M. DOMINIQUE ROUX, EX-COMMANDANT DE BORD DE METHANIER, RETRAITE

M. GUY LE MIGNOT, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION SAINT JOUIN-BRUNEVAL
DEVELOPPEMENT DURABLE

M. VIANNEY DE CHALUS, PRESIDENT DE LA CCI DU HAVRE

M. ANTOINE RUFENACHT, MAIRE DU HAVRE

MME VERONIQUE BEREGOVOY, PRESIDENTE DU GROUPE DES ELUS VERTS DE LA REGION
HAUTE-NORMANDIE

M. JEAN-PAUL LECOQ, DEPUTE DE SEINE-MARITIME

M. JEAN-PIERRE FRÉBOURG, MAIRIE DE LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER

M. CHARLES REVET, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CRIQUETOT
L'ESNEVAL

M. DANIEL FIDELIN, DEPUTE DE SEINE-MARITIME

M. PATRICK JEANNE, MAIRE DE FECAMP, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE SEINE
MARITIME

MME ESTELLE GRELIER, VICE-PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES HAUTES
FALAISES, VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL, PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE FECAMP

M. MODESTE, DELEGUE CGT DE LA CIM

(La séance est ouverte à 18 h 00 sous la Présidence de M. Alain OHREL,
Président de la Commission Particulière du Débat Public).

M. ALAIN OHREL, PRESIDENT DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC : Selon toutes les annonces qui vous en ont été faites, nous avons ce soir la réunion de synthèse, et sans doute est-ce le moment d'un très rapide historique pour dire que le 6 avril 2007, il y a eu saisine de la Commission Nationale du Débat Public, cette autorité administrative indépendante que vous connaissez – je vous signale que je me réfère à une catégorie du Droit Public, cela s'appelle « une autorité administrative indépendante » - qui a été saisie par Gaz de Normandie d'un projet, et je cite : « *tendant à créer dans l'enceinte du port d'Antifer les équipements nécessaires à la réception, au déchargement des navires transporteurs de gaz naturel liquéfié, nécessaires aussi au stockage temporaire, sous la forme liquide, et nécessaires à sa regazéification par réchauffage, et nécessaires aussi à l'expédition sur le réseau national géré par GRT Gaz* ».

Le 2 mai 2007 et le 6 juin 2007, il y a eu désignation des membres de la Commission Particulière du Débat Public, et c'est le 25 juillet 2007 que la Commission Nationale du Débat Public s'est prononcée sur le dossier du Débat pour qu'il soit rendu public, les dates du Débat ayant été fixées ce même jour à période comprise entre le 14 septembre et le 14 décembre, c'est-à-dire ce jour, à minuit.

Cet historique est l'occasion aussi de quelques rappels :

Notons que le Débat a été amorcé et s'est développé avant même l'ouverture de la procédure officielle au gré de rencontres et de réunions diverses. Les positions, très vite, se sont fixées, pour ne pas dire figées, jusqu'à venir à la rupture même, qui était effective au moment de la création de la Commission Particulière du Débat Public. L'opposition de principe affirmée puis affichée par les associations de Saint Jouin-Bruneval, a été à la fois assidue et bruyante – (*brouhaha*) merci de votre approbation. Elle se manifeste en forme d'une sorte de désir collectif de voir les associations groupées au moment du tirage au sort, et donc attributaires d'un créneau commun de 28 minutes, c'est-à-dire 7 fois 4 minutes.

Avant l'ouverture du Débat, la Commission a eu la tâche de recenser et de rencontrer les acteurs majeurs : élus, monde associatif, économique, administratif, tant à Paris qu'à Rouen, et aussi au Havre, pour en quelque sorte définir les contours du sujet. C'est à ce titre-là à peu près, une soixantaine, non pas de rendez-vous mais véritablement une soixantaine d'entretiens qui ont eu lieu avec les responsables des différents milieux que je viens de citer.

Il s'est agi ensuite de définir le périmètre géographique, c'est celui de l'arrondissement du Havre qui a été finalement retenu, dont je suis heureux de constater que la pertinence est confirmée, on voit bien que toutes ces questions viennent en effet de communes qui toutes sont comprises dans les limites de l'arrondissement du Havre.

Il s'est ensuite agi de cadrer en quelque sorte, c'est-à-dire de fournir le cadre, du travail du maître d'ouvrage quant à l'élaboration de son dossier pour répondre, à la manière de ce qui est le fait de tous les débats publics, aux deux questions essentielles à l'égard de tout projet : pourquoi et comment ?

Pourquoi le maître d'ouvrage a-t-il un tel projet ? C'est évidemment la référence à ce qu'il en est, de ce qu'il a à nous dire des conditions générales, de la politique énergétique par exemple, aussi de ce qu'il en est de la position qu'occupe cette source d'énergie fossile qu'est le gaz dans la catégorie et dans l'éventail de toutes les sources d'énergie fossile, bref, tout ceci relevant du « pourquoi ? », le « comment ? » quant à lui étant fait pour répondre

aux curiosités très légitimes que l’on doit avoir quant au détail du dispositif, c’est-à-dire au détail des constructions envisagées.

La diffusion de ce dossier est intervenue sur décision de la Commission Nationale du Débat Public constatant que le dossier était pour l’essentiel complet, quand bien même nous avons eu au gré du Débat – et c’est une des fécondités d’un tel Débat – à constater que sur certains points, il était indispensable que le dossier en question fût complété. Il l’a été, spécialement concernant un sujet ô combien sensible, qui est celui du risque.

J’indique, pour bien rappeler les chiffres qui souvent ont été mal retenus ou mal compris, que ce sont 900 dossiers complets qui ont été diffusés. Ce qui a été diffusé à beaucoup plus d’exemplaires, à 160.000, est une synthèse de 4 pages de ce dossier.

Le dossier, je l’ai dit, était voué à être évolutif et il l’a été, et les conditions étaient donc remplies pour que s’ouvrit ce Débat le 14 septembre, avec d’emblée, liées à ce Débat, des particularités tout à fait extraordinaires et exceptionnelles : le fait, notamment, de la simultanéité entre trois Débats, selon les mêmes dates, sur des projets pour le moins similaires, s’agissant, chacun le sait, d’un projet de terminal méthanier à Dunkerque, d’un autre au Verdon dans le périmètre portuaire du port de Bordeaux, le troisième étant le cas d’Antifer dans le périmètre portuaire du Havre.

Il y a eu de ce fait-là désignation d’un membre commun à chacune des trois Commissions Particulières pour qu’il puisse rendre compte, à chacune des deux autres, de ce qui se passait dans la troisième. Ce membre commun est assis là à la table, étant membre de la Commission Particulière d’Antifer, il s’agit de Gustave DEFRAANCE qui pourra vous dire quelques éléments recueillis au gré de son expérience en matière de concertation et d’échanges d’informations entre les trois Débats.

Je voudrais vous dire comment nous avons abordé ce Débat. Nous l’avons fait, confiants dans l’efficacité de ce précepte qui, vous le savez, fonde les démarches de raison les plus convaincantes, parce que c’est celle qui nous parle de la nécessité pour toute démarche un minimum objective et scientifique, d’introduire l’analyse entre deux synthèses.

A cet égard, nous avons donc prévu une première réunion qui était bien en ouverture une réunion de synthèse en ce qu’il s’agissait de recueillir la réaction, avant même que le projet ne fût connu dans son détail, de la part de ceux qui exerçaient des responsabilités en tant qu’exécutifs locaux. C’était, très délibérément, et tant au Havre qu’à Fécamp, par considération pour la deuxième ville de l’arrondissement du Havre, disons, l’amorce du dialogue entre la démocratie représentative, avec ses élus, et la démocratie participative telle que vous étiez tous invités à la faire vivre.

Après cette réunion de synthèse, nous avons abordé ces réunions dites « de lancement », puis nous en sommes venus à des réunions qui, elles, étaient faites pour approcher le problème sous tous ses aspects, c’est ce qui, me semble-t-il, peut être considéré comme relevant de l’analyse du projet, au gré de sept réunions dont chacune concernait un aspect particulier. Dans un instant, chacun des membres de la Commission vous dira en deux minutes ce que l’on peut retenir de ce qu’ont été chacune de ces réunions, le 2 octobre à Montivilliers, le 11 à Criquetot, je ne vais pas reprendre l’énumération, vous la connaissez.

Leur principe commun était au fond de recourir au savoir d’un ou plusieurs experts de haut niveau pour définir les grandes lignes du sujet retenu. J’ai entendu dire – et je retiens ce que l’on me dit – il y aurait eu, par le fait de ce recours à de tels experts, un risque de partialité. Je persiste à dire que je ne connais pas, et quand bien même (*dans la salle*)... Madame, si vous voulez bien m’écouter, vous aurez j’en suis sûr de quoi satisfaire votre curiosité lorsque je vous aurai précisé que les experts étaient choisis pour leur connaissance des sujets qui

étaient les leurs... (*dans la salle*) pour la fiscalité, je serais tout à fait désolé que vous doutiez ici de la compétence de la Direction des Services Fiscaux. Vous vous arrangerez avec eux si vraiment vous les contestez.

Voilà ce qu’il en est, avant que ne s’aborde cette séance qui, étant elle une séance de synthèse, vous permettra successivement d’entendre les membres de la Commission vous parler des différentes réunions thématiques, avant que nous n’en venions à la présentation de l’ensemble des sujets présentés par les cahiers d’acteurs, dans les conditions que j’ai dites tout à l’heure quant au recours au tirage au sort.

Monsieur DEFRANCE, très rapidement, va vous livrer son expérience d’interface entre les trois Commissions Particulières du Débat Public.

M. GUSTAVE DEFRANCE, MEMBRE DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC (14.48) : Quelques mots succincts sur cette coordination qui a été voulue par la CNDP des trois Commissions Particulières. Elle a connu dans un premier temps une phase de préparation avant le Débat et les trois Présidents, dans cette phase-là, sont allés à Zeebrugge visiter un terminal méthanier et voir les exploitants de ce terminal, pour mieux connaître la réalité des choses.

Ensuite, il y a eu une rencontre avec ce qui s’appelait avant le « Commissariat au Plan » et qui s’appelle aujourd’hui le « Centre d’Analyse Stratégique », pour essayer de profiter du travail fait sur la perspective de consommation d’énergie et de production d’énergie pour la période 2020-2050 et avoir des éléments d’informations. Il a par ailleurs été pris un contact avec le Ministère Chargé de l’Ecologie, du Développement et de l’Aménagement Durable pour avoir son concours pour les trois Débats qui allaient se faire.

L’harmonisation des calendriers a été faite d’une manière forte puisque les trois Débats se terminent en même temps le 14 décembre, ce qui oblige la CNDP à donner pour le 14 février son bilan des trois Débats, donc exactement à la même date.

Dans la phase du Débat, nous avons pu compter sur la participation dans les trois Débats des représentants du MEDAD, notamment en matière d’énergie, Madame TORDJMAN est venue dans les trois Débats dire ce qu’était la politique actuelle du Gouvernement en matière d’énergie. De la même manière, le Bureau des Risques Technologiques du MEDAD est venu dans chacun des trois Débats pour dire comment il voyait les choses en matière de risques et comment il avait travaillé avec les trois DRIRE concernées dans chacune des régions pour la suite des choses quand, éventuellement, on en viendra à examiner les procédures administratives.

Tout naturellement aussi, par ailleurs, comme c’était le Grenelle de l’Environnement en même temps que les trois Débats, nous avons essayé d’y être présents et j’ai participé en tant qu’animateur d’un atelier sur la démocratie écologique, un débat interrégional entre la Picardie et le Nord Pas-de-Calais, pour avoir les éléments du Débat puisque dans le cadre de l’avenir du Débat Public, on attend bien entendu d’éventuelles conclusions du Grenelle de l’Environnement.

Pour terminer, je voudrais dire que de ces trois Débats qui n’ont pas de précédent, jamais il n’y a eu en même temps, sur un même sujet, trois projets d’entreprises privées, il faudra donc tirer les enseignements et dans le cadre de la coordination qui a été voulue pour ces trois Débats Publics, forcément, nous serons amenés à donner des éléments de réflexion pour l’avenir du Débat Public.

M. ALAIN OHREL : (18.25) Merci, Monsieur DEFRANCE. Maintenant, comme je vous l’ai annoncé, nous allons avoir un œil rapide sur le déroulement des réunions thématiques. Le

premier à intervenir est Monsieur Xavier du PAYRAT sur la réunion consacrée aux problèmes énergétiques.

M. XAVIER DU PAYRAT, MEMBRE DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC (18.49) : Nous allons maintenant rappeler le calendrier des réunions thématiques, non pas pour reprendre les argumentaires et la discussion, car je pense que chacun d'entre vous maintenant s'est fait sa propre opinion et n'en changera pas, mais pour nous remettre en mémoire les thèmes abordés.

Le 2 octobre à Montivilliers, sur la problématique de l'énergie : Madame Florence TORDJMAN, Sous-Directrice chargée du gaz à la Direction Générale de l'Énergie du Ministère, a fait un exposé approfondi sur la politique énergétique de la France, l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité à la concurrence, la croissance de la part du gaz, ses différentes provenances et les projets actuels de terminaux méthaniers. C'est la première intervention.

Ensuite, Monsieur Gérard LISSOT, auteur du Rapport sur l'énergie au Conseil Économique et Social de Haute Normandie a parlé de l'importance de la filière énergie en Haute Normandie et du savoir-faire de ses acteurs, ainsi que de la nécessité d'une diversification du bouquet énergétique et d'un plan régional décentralisé intégrant risque et environnement.

Le troisième exposé a été celui de Monsieur André LARCENEUX, professeur à l'Université de Bourgogne à Dijon sur la géopolitique de l'énergie. Il a souligné l'absence de solution simple au réchauffement de la planète lié à la consommation massive d'énergie, et a parlé du gaz comme substitut possible au charbon et au pétrole.

La quatrième intervention était celle de Monsieur Jean-Pierre GIROD, Vice-Président en charge du Plan Climat-Énergie au Conseil Régional, qui, après avoir rappelé le Protocole de Kyoto, a parlé essentiellement de la nécessité d'économiser l'énergie et de chercher à diminuer la consommation, plutôt que de recourir à des importations de gaz qu'il considère comme un « marché de dupe » (*applaudissements*).

La cinquième intervention a été celle de Monsieur LELIÈVRE de l'Association Que Choisir du Havre, toujours sur l'objectif de Kyoto qui suppose de remettre en cause les mécanismes économiques et industriels d'approvisionnement accrus en énergie non renouvelables.

La dernière intervention a été celle de Monsieur Daniel PAUL, Député du Havre, sur la problématique du gaz, qui a insisté sur la nécessité d'économiser le gaz et sur la libéralisation des marchés qui, selon lui, ne fera qu'augmenter son prix et non pas le diminuer.

Je veux enfin rappeler deux choses :

A Montivilliers étaient présents et sont intervenus les actionnaires de Gaz de Normandie, c'est la première fois qu'on les voyait, Monsieur Charles BEIGBEDER de POWEO, Monsieur LAMBOLAY d'E.ON Ruhrgas, Monsieur PFEIZER de Verbund et Monsieur CHAIZE de la CIM.

La deuxième chose que je voudrais rappeler, c'est qu'à Saint-Romain de Colbosc, Madame Sylvie BARBIER d'« Ecologie pour le Havre » est revenue sur le thème de l'énergie en parlant des flux gaziers dans un exposé sur la géopolitique du gaz et sur les économies de consommation qu'on peut réaliser, notamment dans l'isolation de l'habitat.

J'en ai fini sur le thème de l'énergie.

M. ALAIN OHREL : (23.29) Je vais intervenir sur le thème abordé à la réunion du jeudi 11 octobre. Nous avons un exposé d'abord de Madame DONNET, Directrice de l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre, qui a montré les caractéristiques, en termes de géographie humaine et économique, du territoire sur lequel elle a compétence, notamment pour l'élaboration des SCOT (schémas de cohérence territoriale), qu'il s'agisse de celui du Havre-Pointe de Caux-Estuaire, mais aussi celui des Hautes Falaises et du pays entre les deux. Au gré de son exposé, elle nous a indiqué - c'était une statistique intéressante - que 76 % des emplois créés l'ont été, pour les dix dernières années dans l'ensemble du territoire sur lequel elle exerce son observation et sa réflexion, dans le bassin d'emplois du Havre, en lien avec les activités maritimes et portuaires.

Monsieur DUMONT, Chargé de Mission à la Direction Régionale de l'Équipement, spécialiste des problèmes d'urbanisme, a rappelé la hiérarchie qui s'exprime entre les différents documents d'urbanisme, par le lien de compatibilité entre les documents de différents niveaux, depuis la DTA – la Directive Territoriale d'Aménagement - dont vous savez qu'elle recouvre un très vaste territoire puisque cela correspond aux départements de Seine Maritime, de l'Eure et du Calvados, mais qui aussi, à partir de cette DTA, a lieu d'inspirer les documents d'urbanisme de niveau inférieur que sont les SCOT, proprement des documents d'urbanisme, et aussi ce qu'on appelait encore récemment les POS (plan d'occupation communale) qui sont de niveau communal comme leur nom l'indique, et qui sont devenus des PLU, des plans locaux d'urbanisme.

Ce que je rappelle-là très brièvement, s'est incontestablement nourri de réflexions sur les évolutions constatées et l'objectif qui figure dans la DTA a été rappelé, c'est « *renforcer l'ensemble portuaire normand, dans le respect du patrimoine écologique et par rapport à la Loi Littoral* ».

Ce fut l'occasion pour Monsieur AUBER, de l'Association de la Valleuse de Bruneval de rappeler l'historique du port d'Antifer et aussi d'un appel très ferme de sa part, à une concertation pour la définition du développement économique de la zone géographique concernée. Il a indiqué – j'ouvre les guillemets – qu'il souhaitait vivement que l'on tînt compte du ressenti sur le non-respect de l'état de la plage au cours des dernières années, soulignant l'importance que cette plage avait acquise à coup de références statistiques, parlant de 2 à 3.000 personnes, dont 63 % de Havrais.

Il faut aussi rappeler que, dans cette intervention, il soulignait « *le risque de voir notre activité se réduire. Il faut nous concerter, travailler ensemble pour décider que le développement économique soit en effet commun* ».

Monsieur REVET, quant à lui, a rappelé ce qu'était l'intérêt du développement de la plaisance, alors que Madame GRELIER, elle, avait à l'égard de l'exposé de Madame DONNET plus qu'une réticence, une opposition quant au fait elle n'aurait pas dans son exposé sur les attraits et atouts touristique de la région, spécialement celle des Hautes-Falaises, tenu compte d'une initiative récente concernant la création d'un TER entre le Havre et Fécamp, qui met 45 minutes au lieu de 1H30, tel que le bus le faisait.

Voilà, je crois, rapporté fidèlement ce qu'a été l'objet de cette réunion, étant quand même signalé, qu'au gré des échanges, il a bien été indiqué qu'il y avait pour le port d'Antifer, comme pour celui de Dunkerque ou du Verdon, du fait d'un décret en Conseil d'État, la définition, on le sait, d'« opération d'intérêt national ».

Monsieur FRÉCHET, quant à lui, s'est employé à nous évoquer, s'agissant du développement économique, c'est-à-dire de l'aménagement du territoire, ce qu'il en était des emplois prévisibles, en distinguant bien ceux afférents au déroulement du chantier, c'est-à-dire, ce sont des chiffres que l'on ne peut pas oublier : 5 millions d'heures de travail, 600 à

700 personnes pendant 3 ans et demi (*dans la salle*), avec des problèmes d'hébergement évidemment qui ont été soulignés – et de recrutement, d'ailleurs. La phase d'exploitation quant à elle, à partir de 2012 si jamais elle arrivait, concernerait 60 à 80 emplois permanents (*protestations*).

Je vous redis ce que vous avez comme moi entendu et je profite de l'occasion pour vous dire qu'il y a un grand intérêt, comme je me suis efforcé de le faire, à lire le verbatim et les synthèses, car on s'aperçoit qu'au-delà de quelques dérives éventuelles, cacophoniques, il y a dans les cris la révélation de la fécondité de vos échanges, je vous en félicite.

M. GUSTAVE DEFRANCE (31.19) : Quelques éléments concernant les risques, non seulement au travers des deux réunions qui ont été consacrées à ce thème, mais en définitive, le thème du risque a été omniprésent dans toutes les réunions. Chacun a bien pu noter que lorsque l'on parle des problèmes de risques, il y a des expressions de peur, de crainte, qui sont notables, il y a des interrogations, même sur le plan des données scientifiques, et chemin faisant, chacun prend conscience qu'il y a des données techniques, réglementaires, etc. C'est la première chose que l'on peut dire sur les risques.

Mais lorsque l'on parle de risques, et dans ce cadre précis du projet de terminal méthanier, on a bien vu que le mot « risque » s'appliquait dans un premier temps aux risques maritimes et on en a longuement parlé, aux risques technologiques apportés par le terminal méthanier, aux risques représentés par le gazoduc indispensable bien sûr au fonctionnement du terminal méthanier.

On a évoqué très vite les risques naturels au travers des séismes, mais on en a peu parlé.

On a aussi évoqué les risques représentés par les mines provenant de la guerre de 40-45.

On a évoqué tous ces risques-là en ciblant peut-être davantage sur le risque SEVESO, mais ce n'est même pas sûr, les risques maritimes ont été très présents.

Je crois qu'il faut accepter de dire que dans ce débat sur les risques, l'articulation entre la responsabilité des maîtres d'ouvrage et la responsabilité de l'État a été sans arrêt une question, pas précisée mais toujours très présente, ceci parce qu'il y a forcément deux étapes : une étape du Débat Public qui correspond à un projet, et ensuite, si le projet est maintenu, des étapes réglementaires avec des interventions des services de l'État. Il y a là une difficulté : on a le même sujet qui peut, disons dans le temps, se dérouler sur deux choses fort différentes, et cela a alimenté une partie des débats, des difficultés que nous avons rencontrées.

Les maîtres d'ouvrage, dans le cadre d'un projet, ont une tendance que vous avez bien sûr notée, à ne pas avoir toutes les réponses à toutes les questions, et ceci, le public est amené à considérer que ce n'est pas normal. Il est évident que de la même manière, lorsque l'on demande à la DRIRE aujourd'hui ce qu'elle pense du dossier, elle dit qu'elle n'a pas de dossier et que tant qu'elle n'a pas l'étude de dangers qu'elle aura elle-même fait expertiser par un tiers expert, elle ne donnera pas d'avis. Ces attitudes-là sont difficiles à comprendre et c'est ce que nous avons noté et on en reparlera à la fin de mon intervention.

Par ailleurs, il faut bien dire aussi qu'il y a une autre difficulté à noter dans ce débat sur les risques, c'est que des distinctions sont faites sur ces sujets techniques qui ne sont pas acceptées.

Je vais prendre la première distinction : la CPDP a une mission pour parler d'un terminal méthanier et lorsque l'on parle évidemment d'une usine de liquéfaction qui est dans la

chaîne du GNL, nous avons tendance à dire que ce n'est pas le sujet, mais c'est vrai que c'est dans la chaîne du GNL, donc c'est une difficulté.

De la même manière, quand on parle de transport de gaz, de gazoduc, il est évident que pour des tas de personnes, notre sujet c'est de nous intéresser au transport du gaz, c'est-à-dire les grosses canalisations, alors qu'il a été fait mention, et très naturellement, de la distribution du gaz.

On a évoqué des sujets qui sont des vrais sujets, notamment l'utilisation de l'azote au démarrage de l'installation, mais c'est une période qui n'intéresse que la période de démarrage, notre tendance a été évidemment de nous intéresser au niveau du démarrage... (*protestations*)... C'est un vrai sujet, mais il y a deux étapes.

A propos des accidents, c'est un sujet qui bien sûr intéresse tout le monde, on a constaté que chacun avait ses références en matière d'accidents. On ne peut que regretter – c'est un regret que j'exprime personnellement – le MEDAD a établi une base de données sur tous les accidents sur les problèmes de gaz, la base « ARIA » qui est consultable par internet, et jamais nous ne l'avons utilisée. On peut regretter qu'on n'ait pas eu la possibilité de parler en quelque sorte à partir des mêmes données à propos des accidents.

J'en viens à ce qui est certainement l'élément essentiel dans ce Débat, c'est la distance par rapport aux habitations. C'est un vrai sujet pour lequel il y a une première difficulté, qui a fait l'objet d'un débat et d'une quasi décision, c'est le rôle que joue ou que pourrait jouer la falaise. Est-ce que ce rôle est positif, négatif ? J'ai noté qu'à la fin de la discussion sur ce sujet, il avait été admis par tout le monde que des études complémentaires sur le rôle joué par la falaise seraient faites, de telle manière qu'on puisse avoir une réponse sur ce cas très particulier que l'on a ici à Antifer : l'existence d'une falaise. C'est un élément important.

Deuxième élément que l'on a quelquefois évoqué, c'est bien sûr qu'à partir de l'étude des dangers qui n'a pas été remise jusqu'à présent parce qu'elle n'est pas terminée, il y aurait un plan de prévention des risques technologiques qui serait fait. On a bien senti que cet élément-là qui n'existe pas naturellement aujourd'hui, serait par la suite un élément important, mais il faut attendre que l'on aille au bout du processus pour avoir tous ces éléments-là. Cela veut dire que sur les distances par rapport aux habitations, il y a des choses à attendre dans la suite du Débat et c'est bien sûr très important.

Je rappelle que pour parler des distances, il faut avoir un projet qui soit définitivement établi. Je retiens, dans le cadre du Débat, que le lieu d'implantation du terminal n'est pas définitivement choisi : il a été évoqué de mettre le terminal au bout de la digue, à un point ou un autre point, ceci aura forcément une importance sur les distances, donc on ne peut pas aujourd'hui comparer des installations tant qu'on n'a pas l'étude de dangers.

Au passage, je rappelle que les Services de l'État seront amenés à intervenir pour donner une éventuelle autorisation, ceci à partir d'une étude de dangers, c'est obligatoire. Les trois DRIRE, sur le conseil du Ministère de l'Ecologie, feront intervenir un tiers expert, donc il y aura un expert indépendant du maître d'ouvrage et de l'Administration qui donnera son avis et c'est à partir de ce moment-là qu'on pourra évoquer des distances précises et comparer les distances.

Pour terminer sur les risques, un mot que vous devez retenir, c'est que ce Débat qui a été difficile dans beaucoup de circonstances, pose un véritable problème de méthode : soit il intervient trop tôt soit il intervient trop tard, c'est-à-dire que comme on est sur un projet, et c'est ça la formule du Débat Public, on n'a pas toutes les réponses, et très normalement, un tas de personnes disent que si on n'a pas les réponses, cela ne marche pas. C'est un

problème qui est posé au passage, au niveau de trois débats sur les problèmes de risques qui sont quand même des éléments fondamentaux.

UN INTERVENANT : (41.00) Il n'y a qu'un seul accès routier à ce port, c'est important.

MME BENEDICTE AGUILA, MEMBRE DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC : (41.17) J'interviendrai en ce qui me concerne sur le sujet du tourisme, de la pêche et de la plaisance qui a eu lieu à Étretat le 16 novembre. Lors de cette réunion, treize intervenants principaux sont intervenus : quatre élus politiques, quatre membres d'associations, un institutionnel, des riverains et le Club des Pêcheurs du Grouin. Le sujet principal de cette réunion était finalement la compatibilité entre une activité économique industrialo-portuaire et une activité touristique.

Sur ce point, Madame GRELIER ainsi que Monsieur JEANNE se sont exprimés et ont présenté les aspects des enjeux et des atouts touristiques. Madame GRELIER a souligné en particulier la spécificité du territoire concerné qui est un patrimoine naturel très préservé, avec une urbanisation modérée, avec un certain nombre de sites classés, des stations balnéaires, des loisirs touristiques et 32 sites protégés au titre des monuments historiques.

Elle nous a aussi fait part de la situation géographique privilégiée, compte tenu de la proximité de Paris, de l'Europe du Nord et de l'Angleterre de ce site, et a ensuite développé l'aspect des enjeux touristiques du Pays des Hautes Falaises.

Elle nous a exposé qu'après un diagnostic effectué sur ce pays des Hautes Falaises en 2002, un certain nombre d'actions avaient été retenues en ce qui concernait l'amélioration de l'offre du logement, la diversification de l'offre touristique, l'exploitation de l'ensemble des richesses du territoire, le développement et la complémentarité entre la façade maritime et l'arrière-pays.

Elle nous a également expliqué que toutes ces actions étaient basées sur une politique de tourisme durable fondée sur une certaine authenticité, une qualité du cadre de vie, et que dans cette perspective, la Charte des Pays en 2002 avait indiqué un certain nombre de mesures qui étaient les suivantes : la prévention des risques, la gestion et la sensibilisation environnementale, la valorisation des richesses, le développement des technologies environnementales ainsi que l'élaboration du SCOT.

Ensuite, Madame GRELIER s'est référée à l'Agenda 21 du Pays des Hautes Falaises, qui est une particularité de la Haute Normandie, et qui vise par une mise en œuvre d'actions quotidiennes à améliorer le développement durable.

Elle a souligné l'incompatibilité, selon elle, entre cet aspect de projet de développement de filière touristique et le projet de construction du terminal méthanier.

Sur l'aménagement du territoire, elle a relaté l'élaboration du SCOT du Pays des Hautes Falaises et a regretté que ce projet échappât à ce SCOT et échappât à la réflexion des élus.

Enfin, Madame GRELIER nous a fait part, si je puis dire, de ses états d'âme sur le rôle de la Commission Particulière, ainsi que sur la présence de deux de ses membres lors d'une réunion de la Communauté de Communes de Criquepot portant sur la taxe professionnelle et nous a indiqué qu'à l'avenir elle pensait saisir la Commission Nationale de ce dysfonctionnement.

Monsieur OHREL s'est positionné différemment et je suis obligée de vous en faire part. Il estime que cette démarche est une démarche informative qui constituait un atelier

pédagogique de nature à éclairer le contexte (*protestations dans la salle*). Je suis là pour retracer et synthétiser les éléments, par pour apporter un jugement aujourd'hui.

Quant à la politique départementale du tourisme qui nous a été exposée par Monsieur JEANNE, celui-ci nous a indiqué qu'au nom du Département, il émettait de fortes réserves sur le projet de terminal méthanier, compte tenu de l'importance de l'industrie touristique en Seine Maritime qui avait un chiffre d'affaires de 590 millions d'euros, que le département de Seine Maritime était le deuxième département touristique de Normandie et qu'il avait un fort potentiel. Il a développé un aspect important pour lui qui est la forte activité en matière pétrolière, la nécessité de reconversion qui, pour le Département et sa politique, passe par un aspect de reconversion en politique touristique. Il a soutenu que le Département serait extrêmement vigilant par rapport à son projet, notamment de « Route des Falaises » dont le but était de promouvoir l'accès aux Valleuses.

Monsieur JEANNE nous a fait part aussi de son soutien au projet du port de plaisance qui développerait un certain nombre d'emplois et a indiqué que le Département n'était pas prêt à tout sacrifier à des taxes professionnelles et que les enjeux et les souhaits de la population étaient de protéger l'environnement (*applaudissements*).

Nous avons ensuite deux interventions relatives au projet de port de plaisance, ces interventions ont été soutenues par Monsieur LE MIGNOT et par Monsieur Alban FIRMIN, tous les deux présidents d'associations.

Monsieur LE MIGNOT nous a présenté une vidéo qui comportait des vues passées et actuelles, notamment de Saint Jouin et de la plage. Il nous a présenté des images de synthèse créées par l'Association qui montraient les environs tels qu'ils pourraient se présenter si le terminal était construit, et il a fait part des deux choix proposés pour le port de plaisance, estimant que ce projet alternatif de port de plaisance ainsi que l'implantation d'éoliennes auraient pour but d'avoir un impact économique fort et aurait surtout le mérite de satisfaire l'ensemble de la population.

Monsieur FIRMIN, toujours dans le même état d'esprit, nous a fait part aussi de sa position compte tenu de cette présentation de projet de port de plaisance, en nous indiquant qu'à peu près 500 anneaux seraient prévus, que la création de ce port permettrait à la Côte d'Albâtre de retrouver un caractère maritime et que le déficit d'anneaux dans la région était de l'ordre de 4.000, précisant que le coût de ce projet pourrait se chiffrer à 15 millions d'euros.

Concernant les besoins de la pêche de plaisance, nous avons eu une intervention tout à fait concrète et intéressante de Monsieur LEVASSEUR qui représentait le Président du Club des Pêcheurs du Grouin, association loi 1901 créée en 1981, qui comporte 60 adhérents et 41 embarcations de pêche concernées. L'objet de cette association est bien sûr l'accès à la plage du Grouin, compte tenu de l'absence de possibilité de mouillage sur la plage de la Valleuse dont il nous a fait état, en raison de la dangerosité de la rampe. Monsieur LEVASSEUR a présenté un certain nombre de photos montrant les impacts de la création de la digue d'Antifer qui a déplacé et supprimé la plage de Bruneval et qui a créé cette détérioration, compensée par l'accès à la plage d'Antifer. Il nous a précisé que son accès faisait l'objet d'une redevance et que son Association emploierait tous les moyens pour défendre cet accès à la plage et à la Pointe du Grouin.

Ensuite, ont été évoqués les problèmes de compatibilité entre le terminal et le tourisme, où Monsieur LACAVE, au nom du Port, nous a présenté de façon très précise, d'une part la mission du Port avec son objectif qui était de développer le commerce afin de faciliter les échanges, et en tant qu'établissement public de l'État, nous a indiqué qu'à ce titre, il se devait de soutenir le projet présenté par le maître d'ouvrage.

Il a fait aussi l'historique de l'existence du port pétrolier d'Antifer qui a été déclaré d'utilité publique, qui a nécessité un certain nombre d'expropriations, qui a provoqué la disparition de la plage de Bruneval et qui a ainsi permis l'accès sous certaines conditions donc à la plage de Saint Jouin, avec la création de la route d'accès.

Ensuite, Monsieur LACAVE a précisé la position du Port eu égard à ce projet, en nous indiquant de façon très précise que le Port serait toujours dans l'état d'esprit de respecter les lois du pays. Il a précisé qu'il souhaitait, comme cela avait été le cas lors de la création du port pétrolier où la cohabitation entre le port pétrolier et les loisirs avait pu se faire de façon tout à fait correcte, que la même démarche s'inscrive aujourd'hui dans le cadre du projet de port méthanier.

Il nous a aussi fait part de l'autorisation d'occupation temporaire qui a été accordée à la commune de Saint Jouin, il a reconnu les manquements du Port eu égard à l'entretien du perré et a présenté ses excuses (*huées*).

Sur questions de Monsieur FIRMIN, Monsieur LACAVE a précisé un certain nombre de points qui ont toute leur importance, notamment sur la plage. Monsieur FIRMIN souhaitait que cette plage soit rendue à la commune ; il a précisé que, compte tenu de son statut et de son appartenance au domaine public du Port, ce n'était pas possible.

Ensuite, il a indiqué que nous nous situons à un stade de projet, qu'il n'y avait pas encore d'étude assez avancée et qu'on ne pouvait pas aujourd'hui avoir de certitude, par honnêteté intellectuelle, sur l'accès à la plage.

Enfin, le Port Autonome a rappelé qu'en tant qu'établissement public de l'État, tous les usagers, qu'ils soient chasseurs ou utilisateurs d'un terminal pétrolier ou méthanier, étaient soumis à une redevance domaniale à laquelle s'ajouterait une redevance supplémentaire indexée sur les résultats.

Monsieur FIRMIN avait aussi sollicité auprès de Monsieur LACAVE l'accès à un certain nombre de documents. Monsieur LACAVE a précisé lors de cette réunion qu'en ce qui concernait les notes des délibérations du Conseil d'Administration du Port, ces documents n'étaient pas des documents administratifs, qu'ils n'étaient pas communicables et confidentiels, mais qu'en ce qui concerne l'appel d'offres, tout avait été transparent par rapport au porteur du projet. C'est un aspect des choses qu'il est important aujourd'hui de souligner.

Monsieur LACAVE a conclu de façon tout à fait positive en indiquant que tout serait fait pour maintenir la pérennité des usages actuels du site et il souhaite que tout le monde y trouve son compte. Et là, je reprends ses propres mots.

Ensuite, nous avons eu un certain nombre d'interventions diverses et variées dans la salle, notamment de Monsieur HOUDU, qui a signalé que le plan d'occupation des sols de l'époque, à Antifer, ne comportait pas le mot « industrie », il a rappelé que la plage avait été attribuée à titre de compensation et qu'il ne souhaitait pas que l'on revienne sur la parole donnée.

Ensuite, Monsieur LE MIGNOT nous a fait part de sa position par rapport à l'autorisation d'occupation du territoire qui n'était pas contractuelle mais unilatérale, et a souligné un aspect important, c'est que les aménagements avaient été effectués par la commune.

Monsieur William PAESEN, de l'Association « Mouvement Actif pour une Vie Durable », a indiqué que compte tenu de la puissance du Port et de ses fonctions économiques, il devait

penser au développement durable et qu'il redoutait les conséquences sociales et environnementales eu égard à ce projet.

Enfin, Monsieur AUBER nous a indiqué que pour lui, ce projet était l'antithèse du développement durable, qu'il constituait une erreur économique et environnementale.

Quant à Monsieur RIGAUD, qui travaille depuis 40 ans à la valorisation du patrimoine naturel du Pays de Caux et de la Côte d'Albâtre, qui a créé notamment un certain nombre d'itinéraires et de découvertes, il s'est interrogé sur la création d'un seuil eu égard à la présence des industries et a sollicité la création d'un Grenelle de l'Environnement régional.

Enfin, Monsieur CHICOT, Maire de Saint Jouin, a déclaré se positionner comme n'importe quel citoyen de sa commune et a indiqué qu'il se posait un certain nombre de questions, mais qu'en tant que Maire, il avait des responsabilités (*huées*).

Concernant les projets touristiques initiés dans le cadre du Port d'Antifer, Monsieur REVET est venu nous expliquer que la Société CR Océan avait en charge de présenter un projet qui permettrait la création d'un complexe aquatique et nautique. Il a indiqué que la Communauté de Communes dont il est Président, était fondée sur un aspect agricole, touristique et qu'il était de la responsabilité des élus de continuer cette politique. Il soutient le projet d'un port de plaisance, compte tenu, selon lui, de l'insuffisance (*huées*) en France d'anneaux - il en manquerait 55.000 - et estime qu'à l'appui de ce projet, il serait envisageable d'avoir des productions aquacoles et des installations d'énergies renouvelables sous la forme d'éoliennes.

Enfin, Monsieur LEMAÎTRE est intervenu en nous expliquant qu'une collaboration et une ouverture par une alternative autre permettraient de faire cesser peut-être les conflits.

Je conclurai en indiquant et en précisant que, lors de cette réunion, tant les associations que les élus politiques, ont eu un temps de parole égal.

M. ALAIN OHREL : (1.01.00) Monsieur FÉRY, c'est à vous.

Vous voyez qu'on pratique l'équité, la transparence, on redit les choses. Monsieur FÉRY, n'oubliez personne tout en allant vite.

M. BERNARD FERY, MEMBRE DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC : (1.01.21)
Mesdames et Messieurs, je vais vous relater les deux dernières réunions, du 26 novembre et du 12 décembre.

La première était sur la pose des gazoducs.

Les représentants de GRT Gaz, Monsieur Christian HENRY et Madame Florence MASSON ont fait une présentation préliminaire :

- des activités de GRT Gaz,
- des obligations et des cadres dans lesquels GRT Gaz met en place ses projets de réseau,
- et surtout des projections actuelles pour l'acheminement du gaz à partir d'un terminal méthanier qui serait implanté à Antifer jusqu'à un point d'arrivée sur la commune de Saint-Pierre-du-Bosguérard.

Cette présentation a rencontré une certaine opposition de la part du public présent. GRT Gaz a cependant révélé que les démarches habituellement effectuées aboutissaient, dans 90 % des cas, à des signatures sur des conventions amiables.

Les représentants des milieux agricoles locaux n'ont pas souhaité s'exprimer.

Monsieur Bruno DUMONT, Chargé de mission à la Direction Régionale de l'Équipement a ensuite rappelé l'ordonnancement juridique encadrant la procédure relative à de tels chantiers. Or, des élus, à savoir Monsieur Jean-Paul LECOCQ, Député de la 6^{ème} circonscription de Seine-Maritime, Monsieur Denis MERVILLE, Conseiller général du canton de Saint-Romain-de-Colbosc et Monsieur Patrick JEANNE, Maire de Fécamp et Vice-Président du Conseil Général de la Seine-Maritime, se sont étonnés du fait que pour l'élaboration des SCOT (les Schémas de Cohérence Territoriale) – comme nous l'avons déjà dit, mais le Débat Public souvent fait revenir certaines choses, et c'est aussi un aspect intéressant à connaître du Débat pour valider certains points dans la position prise – y aucune mention n'avait été formulée d'un projet de terminal méthanier et d'un nouveau gazoduc, y compris pour le SCOT du Pays des Hautes Falaises qui a démarré le 20 juillet dernier.

Puis, le Président de la Maison de l'Estuaire, Monsieur Jacques LEBAS, a évoqué les cadres dans lesquels s'opère la gestion de la réserve naturelle qui pourrait être traversée. Cette traversée doit faire l'objet d'une dérogation par autorisation ministérielle.

Ensuite, le débat a dérivé sur les questions touchant au respect des acteurs en matière d'enquête publique, puis sur la question de l'usine de désodorisation qui serait implantée au plus près possible du point d'entrée du réseau de distribution.

S'est aussi développée une controverse relative aux énergies fossiles, en rapport avec les gaz à effet de serre : Monsieur Luc POYER, Président de Gaz de Normandie, se référant au Grenelle de l'Environnement, a démontré que le remplacement du pétrole et du charbon par le gaz naturel est la méthode la plus rapide et la plus efficace pour engager une réduction du CO2.

Toutefois, Madame Sylvie BARBIER, au titre de l'Association Ecologie Pour Le Havre, a estimé qu'il fallait prendre le bilan énergétique global de l'utilisation du gaz naturel, du prélèvement jusqu'au stockage. Elle a aussi considéré que le recours massif au GNL, tel qu'affirmé par Gaz de Normandie, pourrait à terme fragiliser l'approvisionnement français, alors que l'on assiste au redéploiement de projets de terminaux méthaniers, mais aussi de transport par gazoducs de par le monde.

Enfin, cette réunion a conduit à une intervention spontanée et hors programme d'un représentant associatif qui a commenté une série de documents photographiques et de vidéos relatifs, pour une bonne part, à des accidents dus à des canalisations de gaz, sans que ceux-ci aient nécessairement à voir avec le gazoduc en projet.

Monsieur Yves BRAMOULLÉ, Directeur de projet à Gaz de Normandie, s'est élevé contre cette présentation susceptible d'accroître la peur des gens sans faire progresser le débat contradictoire.

Je passe maintenant à la dernière réunion du 12 décembre, sur le thème « Insertion dans l'environnement » à Criquetot L'Esneval.

Cette réunion a surtout consisté dans une table ronde comprenant onze personnes : des représentants des acteurs du projet et des élus ou représentants du monde associatif. Elle a été aussi ponctuée de questions remises par écrit de la part du public présent dans la salle, avec réponses par des personnes de cette table ronde.

Cette forme de réunion a pu surprendre le public qui avait pris l'habitude, lors des réunions thématiques antérieures, d'intervenir plus ou moins spontanément. La table ronde a permis en tout cas de mieux assurer les échanges et de mieux apprécier le développement des controverses.

Après que Monsieur BRAMOULLÉ ait rappelé les enjeux environnementaux du projet de terminal méthanier, Monsieur Alban FIRMIN, Président de l'Association pour la Préservation et la Valorisation de la Valleeuse de Bruneval, a commenté des documents photographiques dont certains avaient déjà été présentés lors de réunions antérieures. A cette occasion, il a estimé que le Port Autonome du Havre n'avait pas honoré ses engagements en matière d'aménagements connexes.

Sur ce point, Monsieur Jean-Marc LACAVE, Directeur du Port Autonome, a rappelé ses propos de la réunion du 16 novembre auxquels il était fait mention tout à l'heure, reconnaissant des faits et évoquant la mise en œuvre de ce qui peut aujourd'hui paraître souhaitable.

Monsieur Jean-Jacques LEMAITRE, en tant que témoin local et aussi comme Président de l'Association AQUACAUX, a ensuite révélé l'existence sur le site de mines (avec des photographies détaillées) datant de la dernière guerre, estimant que Gaz de Normandie aurait à prendre ses responsabilités en cas d'engagement de travaux pour la réalisation d'un terminal méthanier.

Il a aussi mentionné différentes caractéristiques des lieux et, particulièrement, il a attiré l'attention sur l'existence de courants marins mis en évidence par le truchement de balises Argos flottantes, ces courants pouvant, d'après lui, contrarier la dissipation des eaux de refroidissement devant être rejetées par Gaz de Normandie.

Monsieur LEMAITRE s'est alors proposé pour aider à la préparation du projet du fait des informations qu'il détenait, dans ce domaine comme dans d'autres.

Monsieur Luc POYER, Président de Gaz de Normandie, a manifesté son intérêt pour de telles rencontres nécessaires, ultérieures, en vue de la préparation des dossiers.

De même, pour la rencontre d'associations développant déjà des activités sportives sur le site, la suggestion a été faite et le Président de Gaz de Normandie l'a prise à son compte.

Outre le problème du bon fonctionnement de l'électro-chloration qui a été évoqué plusieurs fois, cette question des rejets en mer a fait l'objet d'une autre controverse quant à la méthode de modélisation : Monsieur BRAMOULLÉ s'est interrogé sur le résultat des méthodes empiriques au profit de la modélisation mathématique qu'il estima nettement préférable, ce que Madame Annie LEROY, Présidente de Ecologie pour le Havre, a elle-même contesté du fait de ses propres expériences professionnelles.

Monsieur Jérôme LAURENT, Directeur délégué à la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) n'a pu qu'encourager Gaz de Normandie à développer ses calculs, de modélisation notamment, liés aux rejets, dans leur plus grande extension, estimant que c'était en effet parmi les points sensibles à examiner. Il a aussi indiqué quels seraient les autres enjeux environnementaux qui, le moment venu, donneraient lieu à l'instruction du dossier d'étude d'impact, notamment. Dans ce domaine, des experts déjà commis par le

maître d'ouvrage pour préparer les études, communiquèrent les premiers niveaux de résultats.

Le public, nous semble-t-il, fut intéressé à connaître la présentation, d'une part, de la ressource floristique et faunistique par Monsieur Marc BARRÉ du cabinet BIOTOP et, d'autre part, de l'état sédimentaire et de la ressource halieutique présentés respectivement par Monsieur Serge SIMON, Expert à la Cellule du Suivi du Littoral et Mademoiselle Gwenaël DE ROTON des mêmes Services.

Monsieur Alban FIRMIN a alors soulevé la question de la continuité de la décision du Préfet, suite aux rapports communiqués par un Service comme la DIREN.

Monsieur Jean-Pierre GIROD, Conseiller régional des Verts, a élargi le débat en s'interrogeant sur la pertinence d'un tel projet de terminal méthanier sur la Côte d'Albâtre. Il a revendiqué des alternatives qui rendraient compatibles le port pétrolier actuel et d'autres développements tels qu'un parc éolien, s'interrogeant à nouveau – puisque plusieurs fois le problème avait été posé en réunion - sur les décisions négatives du Port Autonome du Havre en la matière.

Madame Annie LEROY a ensuite commenté les impacts de l'ensemble de la filière liée au GNL, estimant qu'elle était un facteur d'accroissement des gaz à effet de serre, sujet donc qui est revenu.

Monsieur Luc POYER a alors contesté cette présentation en donnant différents éléments référencés et chiffrés à l'appui de la démonstration de la réduction de production de CO₂ par le GNL, éléments qui seront portés sur le site web de la CPDP puisqu'il y a des tableaux qui, semble-t-il, ont été diversement interprétés sur les données fournies.

Monsieur Alban FIRMIN, s'interrogeant enfin sur l'habitude du Port Autonome du Havre à vouloir, selon lui, cacher les informations relative aux projets, Monsieur Jean-Marc LACAVE a réfuté ce procès d'intention s'agissant d'un Établissement Public dont il assurait la Direction comme il se doit. Il s'étonna du sens de cette question, le Port n'ayant rien à gagner en soi-disant cachant ce qui va ensuite se voir aux yeux de tous (*protestations*).

Quelques interventions finales ont été enregistrées :

- celle de Monsieur Claude ONFRAY, Maire-Adjoint d'Harfleur tendant à s'opposer au projet de terminal méthanier,
- celle de Madame Estelle GRELIER, Présidente du Syndicat des Hautes-Falaises et Vice-Présidente du Conseil régional, révélant que lors d'un Conseil d'Administration du Port Autonome du Havre dont la Région est membre, le projet de terminal méthanier n'avait pas été évoqué,
- celle de Monsieur Patrick JEANNE, déjà cité, corroborant les faits du point de vue du Conseil Général.

Enfin, la CPDP a donné communication des résultats des travaux d'un atelier fiscal pour l'évaluation théorique des retombées fiscales d'un terminal méthanier, tel qu'envisagé par Gaz de Normandie. Ces travaux ayant été menés avec les Services de la Trésorerie Générale et ceux de la Direction des Services Fiscaux qui furent remerciés. Une fiche détaillée est remise et a été portée sur le site web de la Commission.

UN INTERVENANT : (1.13.29) Monsieur FERY, l'article 1648 est abrogé depuis le 30 décembre 2003.

brouhaha

M. ALAIN OHREL : (1.13.43) Nous en avons terminé avec ce parcours dans nos réunions thématiques. La place n'est pas à la discussion pour le moment.

Nous en venons maintenant, selon le déroulement prévu de notre rencontre, après l'évocation, vous l'avez remarqué, extrêmement fidèle, de tout ce que vous avez dit les uns et les autres (*brouhaha*), à l'expression, comme il est normal du point de vue du maître d'ouvrage, Gaz de Normandie, de l'aménageur, Port Autonome du Havre, et de l'exploitant, la CIM. Nous avons prévu 35 minutes pour les trois. C'est bien normal, c'est un Débat qui concerne un projet déterminé.

M. LUC POYER, PRESIDENT DE GAZ DE NORMANDIE : (1.15.24) Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres de la Commission Particulière du Débat Public, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, concerné au premier chef, Gaz de Normandie s'est profondément engagé dans le Débat Public. Depuis la séance d'ouverture, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour rencontrer tous ceux qui en avaient directement ou indirectement manifesté le souhait. Nous avons tenté de répondre aux mieux aux questions qui nous ont été posées, Yves BRAMOULLÉ, Olivier FRECHET et moi-même, ainsi que les partenaires de Gaz de Normandie.

Nous remercions les personnes qui ont participé à l'organisation de ce Débat : la Commission Particulière du Débat Public, les nombreux experts et administrations qui ont pris sur leur temps pour participer aux réunions, et les communes qui nous ont accueillis.

Nous remercions également toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce Débat et ont contribué à élargir le regard que nous portons sur notre projet, que ce soit par leur soutien ou par leurs critiques.

Nous avons écrit dans la préface du dossier du maître d'ouvrage que celui-ci constituait un point de départ et non un point d'arrivée. La réunion d'aujourd'hui n'est pas non plus un point d'arrivée mais un point d'étape important pour préparer la décision que nous prendrons dans quelques mois de déposer ou non les demandes d'autorisation relatives à ce projet.

Nous avons en effet beaucoup appris de ce Débat et je vais vous livrer maintenant les enseignements que nous en retenons. Nous souhaitons également, sur la base de ces enseignements, décrire notre ligne de conduite à venir et soumettre, au public comme à la Commission, un certain nombre de propositions.

Tout d'abord, parmi les enseignements que nous retenons : les points de controverse et d'attention.

La première question posée était celle de l'opportunité de ce projet d'infrastructure. Comme porteurs du projet et acteurs industriels, nous souscrivons aux objectifs de la politique énergétique de la France. Ils ont été décrits et expliqués lors de la réunion du 2 octobre à Montivilliers ainsi que les implications en matière d'infrastructure gazière. Un seul chiffre résume, me semble-t-il, l'enjeu : en raison de leur éloignement, les 2/3 des réserves mondiales de gaz naturel ne sont accessibles à la France qu'à travers le gaz naturel liquéfié.

Sur le plan environnemental, l'enjeu est également considérable. A l'heure où les responsables politiques de la planète se réunissent à Bali pour définir une stratégie d'ensemble de lutte contre les gaz à effet de serre, nous rappelons l'importance du rôle qu'est appelée à jouer la substitution du pétrole et du charbon par le gaz naturel. Dans un monde qui dépend aujourd'hui à 80 % des énergies fossiles, le passage à une économie fonctionnant sans hydrocarbures va prendre du temps. Lors de cette phase de transition

estimée aujourd'hui à une trentaine d'années, le recours au gaz naturel, la moins émettrice des trois grandes énergies fossiles est indispensable, non pour consommer plus d'énergie, mais pour en consommer moins en la consommation mieux.

Gaz de Normandie a également souligné que la présence d'un terminal méthanier à Antifer serait de nature à renforcer la sécurité de l'approvisionnement de la Normandie, aujourd'hui éloignée des autres points d'entrée du territoire : frontière belge, frontière allemande, Pays de la Loire et Provence Alpes Côte d'Azur.

Deuxième question d'opportunité également : pourquoi un terminal dans la région havraise et pourquoi à Antifer ?

Les qualités exceptionnelles de l'accès maritime comme des infrastructures terrestres du port d'Antifer conçu pour recevoir des hydrocarbures liquides, ont été démontrées au cours du débat et sont reconnues sur un plan international. J'ai notamment souvenir des démonstrations particulièrement éclairantes du Commandant du Port et du Président de la station de pilotage du Havre Fécamp sur les atouts maritimes du Port d'Antifer : largeur du chenal et du cercle d'évitage, rythme de fréquentation des navires, flexibilité des zones de dégagement, qualité du mouillage.

Avant-hier, le port a été qualifié d'« écrin » par un intervenant, ce qui traduit bien la responsabilité qui incombe à ceux qui proposent, comme nous le faisons, de nouveaux aménagements, et nous en avons pleinement conscience.

Les démonstrations apportées ne peuvent toutefois convaincre, nous le reconnaissons, les personnes pour lesquelles il ne convient pas d'ajouter un nouveau projet industriel dans la zone industrialo-portuaire d'Antifer. Il nous semble que cette approche dépasse largement notre projet et pose la question de la vocation même du port d'Antifer. Seul le propriétaire des lieux, l'État, à travers son établissement, le Port Autonome du Havre, dispose de la légitimité pour y répondre. Nous nous devons donc d'être très prudents lorsque nous abordons cette question du partage de l'espace entre zone industrielle, zone de loisirs et espace naturel, tout au plus pouvons-nous faire le constat qu'à côté de l'espace industriel portuaire créé de la main de l'homme il y a un peu plus de 30 ans, se sont développés d'autres usages, notamment l'été, un usage balnéaire.

Dans la perception de nombreux habitants du voisinage d'Antifer, cet usage demeure précaire et pourrait être remis en cause par l'arrivée de notre projet. On peut rappeler que cet espace n'est pas une zone de non-droit mais qu'il est régi par le Code des Ports Maritimes et par celui du domaine de l'État. Notre volonté est de préserver cet espace le plus possible, mais encore une fois, nous ne sommes pas décideurs sur ce point. Cela ne pourra se faire que conjointement avec les acteurs locaux, dans le respect des réglementations en vigueur, et nous sommes prêts de notre côté à ce dialogue avec les pouvoirs publics et avec les associations et les citoyens.

Troisième question, la plus fondamentale de toutes pour le public : quelles garanties Gaz de Normandie pourra-t-il apporter quant à la sécurité de son installation ? La nature des risques liés à la construction et à l'exploitation d'un terminal méthanier est de toute évidence au cœur des préoccupations des riverains.

Pour Gaz de Normandie, la maîtrise des risques industriels est la première condition de réalisation de ce projet. Cette démarche de maîtrise des risques vise à éviter que les dangers liés au GNL, essentiellement le caractère inflammable du gaz naturel, ne se traduise par des risques pour les personnes se trouvant à proximité de l'installation, qu'il s'agisse des habitants du voisinage comme des personnes fréquentant la plage de Saint Jouin.

Gaz de Normandie a fait conduire une analyse préliminaire des risques par un expert, Bureau Véritas, afin de concevoir l'installation dès le début, de telle sorte que les habitations isolées les plus proches du port, la plage et le village de Saint Jouin soient situés en dehors des faits et phénomènes dangereux. Conformément au Code de l'Environnement, l'analyse des risques sera approfondie dans le cadre de l'Étude de dangers réglementaire qui sera nécessaire si Gaz de Normandie décide de déposer une demande d'autorisation.

Pour conclure sur le point des préoccupations exprimées lors du Débat, nous avons parfaitement conscience des efforts des Collectivités Territoriales pour développer le tourisme durable et les activités de loisirs autour du site, dans les Communautés de Communes de Criquetot L'Esneval et dans le Pays des Hautes Falaises. Dans l'hypothèse où le projet serait poursuivi, nous devrions veiller à ce que notre projet ne vienne pas contrecarrer ces efforts, en organisant l'activité en étroite relation avec les professionnels du tourisme et les collectivités.

Parallèlement à ces préoccupations, ont également émergé des idées et des solutions nouvelles qui retiennent toute notre attention. L'une d'entre elles, sans doute la plus visionnaire, consiste à rechercher un projet global d'aménagement du site d'Antifer qui organise clairement, et de la façon la plus pérenne possible, les différents usages actuels ou envisageables : pêche professionnelle et amateurs, loisirs tels que la planche à voile, le surf, le parapente, la plaisance, l'observation ornithologique, ainsi que ceux liés au développement des énergies renouvelables, qu'il s'agisse de l'énergie éolienne ou de l'énergie marine. Il nous semble effectivement très intéressant d'étudier l'ensemble de ces usages avec les acteurs concernés dès lors qu'ils sont compatibles avec l'usage industriel prévu du site.

Une autre proposition serait d'étudier l'implantation du terminal en bout de digue, non pas seulement le poste de déchargement comme nous l'avons fait dans le dossier initial, mais également les bacs de stockage et les équipements de regazéification.

Fort de ces enseignements, Gaz de Normandie va désormais travailler jusqu'à sa décision de poursuivre ou non le projet, et le cas échéant d'entrer alors dans une phase de demande d'autorisation administrative, sur les deux options suivantes :

- tout d'abord, les deux variantes initialement proposées au Débat en vue de préciser les conditions techniques de leur compatibilité avec l'usage de la plage,
- la solution d'implantation du terminal en bout de digue demandée effectivement dans plusieurs cahiers d'acteurs,
- enfin, une solution d'implantation intermédiaire si les solutions précédentes se heurtaient à des obstacles excessifs en termes de sécurité ou d'impact environnemental.

Sans préjuger du résultat de ces études qui seront conduites par des cabinets faisant référence, notamment le Cabinet Biotop et la Cellule de Suivi du Littoral Haut-Normand que vous avez entendue avant-hier.

Nous souhaitons réaffirmer que la solution d'implantation qui serait retenue par Gaz de Normandie pour une demande d'autorisation prendra en compte l'impact sur le milieu naturel, et notamment sur la flore et sur la faune terrestres et marines ainsi que sur les paysages.

Comme l'a rappelé récemment Madame KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire d'État Chargée de l'Écologie, en réponse à une question orale devant le Parlement, l'autorisation

administrative ne peut être donnée que si la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité publique peuvent être assurées.

La décision de Gaz de Normandie résultera de la lecture attentive des deux rapports dressés par la CPDP et la CNDP, des échanges que nous avons eus pendant le Débat, et notamment des points d'attention qui ont été portés à notre connaissance, et des études techniques complémentaires. Elle sera prise après consultation des Collectivités Territoriales et des organismes de concertation existants qui nous inviteront à le faire.

Nous proposons également d'approfondir avec les professionnels et les Institutions, Collectivités mais aussi organismes consulaires, les thèmes relatifs aux retombées économiques du terminal pour sa région d'implantation. S'agissant des investissements requis pour le terminal, l'objectif pourrait être de mettre en place un dispositif conforme au regard du Droit Communautaire, qui permette aux entreprises locales et donc à l'emploi local d'en bénéficier de façon importante. Nous sommes à ce titre totalement ouverts à la signature d'un protocole d'accord en matière d'emploi et de formation avec les Collectivités Territoriales intéressées.

Nous sommes également à la disposition des Collectivités pour participer à l'élaboration des documents d'urbanisme qu'elles souhaiteraient.

Au-delà de ce Débat, Gaz de Normandie souhaite poursuivre le dialogue avec toutes les parties prenantes présentes aujourd'hui, soutiens comme opposants. Notre décision dans quelques mois de déposer ou non les demandes d'autorisation sera prise sur la base de nos études, mais aussi de ce dialogue.

Je vous remercie de votre attention.

M. ALAIN OHREL : (1.26.53) Monsieur le Président LECOMTE va parler pour le compte de l'aménageur, c'est-à-dire le Port Autonome du Havre.

M. JEAN-PIERRE LECOMTE, PRESIDENT DU PORT AUTONOME DU HAVRE : (1.27.00) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus, bonsoir à tous. Je prends sur mon temps de parole pour saluer les gens que je croise de temps en temps en vélo dans la Côte d'Antifer.

Compte tenu de la nature de cette séance qui est une synthèse et de ce qui a été dit jusqu'à présent, je ne crois pas opportun de vous lire un papier avec beaucoup de phrases qui en fait n'intéresseraient pas grand monde puisque ce ne serait que redire ce qui a été dit.

En ce qui concerne la position du Port sur le fond et sur la forme, ce sont bien sûr deux choses différentes, Monsieur LACAVE, Directeur, s'est exprimé - et ses propos ont été rappelés - sur un certain nombre de points précis, je n'y reviendrai pas.

Je reviendrai tout de même sur certaines choses que j'ai déjà dites à la réunion d'ouverture, l'origine de la motivation du Port par rapport à tout cela, c'est-à-dire des éléments de contexte.

Le port d'Antifer a été mis en place dans les années 1970 pour traiter des hydrocarbures. Pendant de nombreuses années, et moi-même à mon arrivée dans les années 1998, on a souvent entendu dire que le port d'Antifer avait été suréquipé, surcalibré, qu'il n'y avait pas assez d'activités et qu'il fallait trouver de l'activité industrielle à Antifer (*dans la salle*)... On doit aussi écouter tout cela, regarder également nos missions et nos obligations vis-à-vis de l'État qui est notre tutelle, où nous sommes chargés de développement économique. Je l'ai dit la dernière fois : il me semble que nous sommes tout à fait dans cette ligne de respect de nos engagements.

Quand, à un certain moment, nous avons une demande qui émane d'industriels, et c'était le cas pour le gaz et de nombreux industriels, il y a un rapprochement inévitable entre ce besoin de diversification et cette demande d'industriels. Il se fait que, il y en a quelques uns dans cette salle, tout le monde n'est pas forcément d'accord.

Il se fait également que ce type de projet, nous le savons depuis le départ, compte tenu des montants investis, fait l'objet de Débat Public. Donc, il ne nous pas paru opportun d'aller sur la place publique dès le tout début de la réflexion pour dire « est-ce que ce serait bien de faire du développement à Antifer ? », puisque nous sommes aujourd'hui dans une phase tout à fait amont : recueillir les avis, pour ensuite lancer que le maître d'ouvrage, avec le soutien de l'aménageur puisque nous soutenons ce projet, aille dans les procédures.

Nos fondamentaux sont clairs : nous sommes chargés de développement économique, nous présentons un dossier de développement économique, cela dit, dans le respect d'un certain nombre d'engagements, notamment vis-à-vis de la loi en ce qui concerne la sécurité, l'environnement, etc., et nous avons en ce qui nous concerne à alimenter le plus possible les services et les administrations concernés pour qu'il soit avéré que ce projet peut voir le jour.

Vient se greffer un autre élément, c'est celui au fil du temps des usages multiples de ce site. Il est vrai qu'à un certain moment, il aurait pu être dit « il y a un terminal pétrolier, on ferme les grilles ». Il se fait qu'au fil du temps, se sont développés des usages multiples, on les a cités : pêche, plage, etc. Je l'ai déjà dit ici, Monsieur LACAVE l'a confirmé, notre intention en termes d'aménageur n'est pas de faire de l'exclusif, de l'industriel et rien d'autre, nous n'en sommes plus là depuis longtemps et nous avons demandé, fortement recommandé au maître d'ouvrage, Gaz de Normandie, d'insérer son projet dans un ensemble qui permette à tous de vivre ensemble. J'ai même dit ici, avec malice, que je souhaitais moi-même continuer à aller faire un peu de vélo du côté du site.

Aujourd'hui, nous maintenons cette position, et ce que j'ai entendu et ce que je viens d'entendre de la part du maître d'ouvrage est tout à fait encourageant puisque non seulement il n'a pas qu'un seul projet, mais il y a des variantes au projet qui prennent en compte beaucoup d'observations qui ont été faites durant ce Débat Public, mais également nos propres demandes de ménager les aspects purement exploitation du gaz et des hydrocarbures, mais également les usages multiples.

Je crois qu'en cela également cela répondrait aux demandes qui ont été faites récemment par les élus du Littoral qui souhaitent pouvoir maintenir, voire développer du tourisme dans cette région.

Sur la forme maintenant : nous avons eu quelques procès d'intention sur le manque de transparence, notamment dans un certain nombre de circuits qui sont des circuits normaux : on a parlé de SCOT par exemple. En ce qui concerne le SCOT du Havre, ceci a été évoqué sans que soit déposé un dossier puisque dans la géographie, ce site est hors SCOT du Havre mais est dans le SCOT à venir des Hautes Falaises. Donc, en ce qui concerne le SCOT du Havre, ceci a été évoqué et est consigné dans un certain nombre de documents qui sont bien antérieurs à l'ouverture des discussions en détail avec Gaz de Normandie, et en ce qui concerne le SCOT des Hautes Falaises, je confirme que le Port – et j'y veillerai – sera tout à fait ouvert à alimenter le débat du SCOT des Hautes Falaises avec tous les dossiers nécessaires pour ce SCOT et pour ce projet.

En ce qui concerne les Collectivités, je n'y reviendrai pas.

S'agissant de la remarque que j'ai entendue au sujet du Conseil d'Administration, donc là cela me concerne directement, il a eu quatre fois des délibérés au Conseil d'Administration du Port Autonome, faisant l'objet de procès-verbaux en bonne et due forme. Je rappelle ce

que j’avais dit d’ailleurs à la première réunion : ce dossier a été ouvert sur une proposition d’un opérateur gaz au tout début, le Port a bien sûr enregistré cette demande, et c’est dans un deuxième temps, compte tenu de l’afflux de demandes d’opérateurs gaziers que nous avons procédé, réglementairement, à l’appel d’offres qui a conduit à choisir l’opérateur d’aujourd’hui qui est Gaz de Normandie.

Je reviens rapidement sur les usages multiples : Monsieur FIRMIN était venu me voir pour me parler des désordres en ce qui concerne l’entretien du perré. Certes, cela a demandé un peu de temps pour faire l’inventaire exact, Monsieur LACAVE lui-même a répondu que dans le cadre du montant des travaux qui auraient dû être réalisés, le Port va remédier à la remise en état de ce perré, ceci, pour confirmer notre ferme intention, dans la limite bien sûr permise par les études de danger, d’encourager fortement les usages multiples du site en ce qui nous concerne.

Je dois remercier le maître d’ouvrage qui vient de s’exprimer pour sa grande ouverture sur des variantes à son projet et la manière dont il a bien intégré l’ensemble des dispositifs et des demandes qui ont été faites durant ce Débat Public, et bien sûr, je confirme que nous soutenons Gaz de Normandie dans son projet (*huées*) en restant tout à fait disponibles pour les divers services de l’État, notamment pour ce qui concerne la sécurité, l’environnement, pour que son dossier soit tout à fait conforme aux règles de l’art. Je vous remercie de votre attention.

M. ALAIN OHREL : (1.36.47) Nous avons prévu comme dernier intervenant pour le compte de la CIM, Monsieur CHAIZE. GRT Gaz qui est dans la salle veut-il intervenir après ?

M. CHRISTIAN CHAIZE, GERANT DE LA CIM : (1.37.12) Contrairement à Monsieur LECOMTE, la CIM ne s’est pas exprimée depuis le départ, donc je lirai un papier.

Comme vous le savez, la CIM exploite le terminal pétrolier d’Antifer depuis plus de 30 ans. C’est un port que l’on aime. Ses installations sont un atout logistique : il permet au Port du Havre et à la France de recevoir des navires de plus de 400.000 tonnes de pétrole qui seraient autrement déchargés à Anvers ou à Rotterdam. Il participe donc au maintien de la compétitivité des usines de Basse Seine en en réduisant les coûts d’approvisionnement.

Près de 40 % des approvisionnements en pétrole brut du Port du Havre sont déchargés à Antifer.

Par ailleurs, sur nos terminaux du Havre, nous avons assuré pendant près de 25 ans l’exploitation des appontements et la sécurité du premier terminal méthanier français, propriété de Gaz de France. La coexistence de notre terminal du Havre avec le terminal de Gaz de France nous a conduits à penser que la cohabitation de ces activités à Antifer était possible.

Le Débat Public qui s’achève aura montré que le port d’Antifer est un site remarquable, qui a su respecter l’équilibre entre l’activité industrielle et l’environnement dans lequel il a été construit. La CIM y a contribué en gérant avec rigueur ses installations et en respectant dans une cohabitation paisible les autres usagers du site.

Pendant toutes ces années de présence à Saint Jouin Bruneval et dans un souci permanent d’amélioration des techniques, en tant qu’exploitant du terminal pétrolier, nous pouvons affirmer que le port d’Antifer restera indispensable pendant de nombreuses années encore pour l’approvisionnement national en pétrole, permettant ainsi le maintien dans notre région d’un tissu industriel performant.

Il dispose d'un vaste espace où cohabitent actuellement des activités industrielles et des activités de loisir qui ont, elles aussi, vocation à durer.

C'est donc à partir de cette perspective, de notre expérience et de l'exploitation du site d'Antifer que la CIM s'est engagée dans le projet de construction d'un nouveau terminal méthanier. C'est la raison même de notre participation à Gaz de Normandie, une exploitation commune des deux sites pour en garantir la sécurité globale.

La CIM, c'est 350 collaborateurs dont 35 ingénieurs qui par leur expertise et leur expérience apporteront leur contribution aux études complexes que va conduire Gaz de Normandie dans le domaine du risque et de sa gestion, ceci afin d'assurer un niveau de sécurité maximum au projet. Pendant cette période, la CIM participera à la définition de l'organisation et des moyens indispensables à mettre en œuvre pour une exploitation rigoureuse des deux terminaux où la sécurité intégrée des deux activités sera la priorité.

Enfin, notre priorité c'est l'emploi (*protestations*). Depuis toujours, la CIM a su s'adapter à des métiers de plus en plus complexes au niveau de la qualité, de la diversité des trafics et des nouveaux produits, comme tout récemment les biocarburants. Ces évolutions n'ont été possibles que grâce à la formation permanente de notre personnel, à notre capacité d'intégration de jeunes embauchés issus de notre région. A titre d'exemple, sur ces deux dernières années, plus de 40 jeunes diplômés ont été recrutés et accueillis dans notre société.

Ce savoir-faire pédagogique sera un atout déterminant pour constituer une équipe solide, dédiée à l'exploitation de ce nouveau terminal. L'activité conduira à la création d'une soixantaine d'emplois durables à la CIM, de haute qualification, auxquels il conviendra comme aujourd'hui d'ajouter l'ensemble des emplois induits dans les entreprises sous-traitantes, dans les domaines de l'électricité industrielle, l'automatisme, l'informatique, l'électronique et la métallurgie.

Pour la communauté portuaire, l'accueil d'une centaine de navires supplémentaires par an confortera les métiers traditionnels du Port du Havre que sont le pilotage, le remorquage et l'avitaillement.

Nous sommes conscients, et vous en êtes la preuve, que ce projet est difficile et complexe, en particulier il doit permettre le maintien d'un accès sécurisé à la plage de Saint Jouin-Bruneval afin que les activités de loisir continuent de s'y exercer.

M. ALAIN OHREL : (1.43.19) J'interromps l'orateur pour vous dire quelque chose : je voudrais que vous ayez à l'égard des autres la même attention que celle que vous savez donner à vos propos lorsqu'on les relate. Tout à l'heure, vous écoutiez avec plaisir, écoutez donc les propos des autres.

M. CHRISTIAN CHAIZE : (1.43.48) Je reprends ma conclusion : nous sommes conscients que ce projet est difficile et complexe. En particulier, il doit permettre le maintien d'un accès sécurisé à la plage de Saint Jouin-Bruneval afin que les activités de loisir continuent de s'y exercer.

Il présente des avantages économiques importants pour le développement de la région, et nous veillerons à ce qu'il se réalise dans le respect absolu de l'environnement naturel et humain.

M. ALAIN OHREL : (1.44.44) Il s'agit de Monsieur Christian HENRY qui représente le maître d'ouvrage, GRT Gaz, étant indiqué, vous le savez, que, formellement, la pose des gazoducs ne relève pas spécifiquement de la procédure du Débat Public puisque les critères de

compétence en la matière pour le Débat Public ne sont pas atteints (200 kilomètres au moins et plus de 600 mm de diamètre). Mais Monsieur HENRY peut nous dire un mot rapide sur les conditions...

M. CHRISTIAN HENRY, DIRECTEUR DE PROJET DU RACCORDEMENT D'ANTIFER, GRT GAZ :
(1.45.25) Bonsoir à tous. C'est pour nous un débat utile qui eu lieu ici pendant plusieurs semaines et je tenais à vous faire le retour de GRT Gaz sur ce point. Comme l'a dit le Président OHREL, même si le projet de GRT Gaz n'était pas juridiquement dans le périmètre du Débat Public, il y a eu néanmoins un certain nombre de questions, de réflexions, de préoccupations qui ont été émises lors de ces débats, qui concernent cette canalisation qui devrait aller de Saint Jouin-Bruneval à Saint-Pierre-du-Bosguérard dans le département de l'Eure. Je tiens à remercier ici la Commission Particulière d'avoir bien voulu nous permettre de venir présenter ce projet avec Florence MASSON, pour avoir un peu vos retours sur cette première version de projet que nous vous avons présentée.

Nous avons bien évidemment pris note de ce tout ce qui a été dit lors de ces débats et bien entendu, ces réflexions seront au cœur de notre étude à venir.

Deux préoccupations fortes se dégagent de ces débats – qui ne sont pas propres d'ailleurs à la canalisation – c'est la sécurité et l'insertion dans l'environnement. Par ailleurs, il y a également eu des questions plus spécifiques qui concernaient le fameux poste d'odorisation du gaz qui ont été largement débattues lors de ces réunions.

Sachez que garantir la sécurité des installations est un objectif essentiel de GRT Gaz pour l'ensemble de ses activités, et bien entendu également pour l'ensemble des projets que nous sommes amenés à conduire en tant que maître d'ouvrage. Nous le ferons également de la même manière sur le projet de raccordement du terminal d'Antifer s'il devait se poursuivre, sur la région normande.

En parallèle, nous avons également noté que la concertation et l'information de la population, des habitants, des élus et des associations étaient fondamentales, et ce, le plus en amont possible.

C'est pour cette raison que, forts de tout ce que nous avons entendu si nous sommes amenés à poursuivre ce projet, nous souhaitons vous informer de la manière dont nous le ferions.

Ce projet sera bien entendu basé sur la concertation, comme nous l'avons toujours fait, et l'information, afin de permettre là encore l'expression du plus grand nombre, à l'occasion notamment de réunions publiques qui seront propres au projet de GRT Gaz. Cette concertation portera sur des hypothèses de tracés précis, leurs conséquences et leurs impacts, notamment en termes de distance d'effets et de servitudes. Elle portera également sur toutes les questions soulevées lors du Débat et en particulier sur les traversées des zones sensibles, notamment la Réserve Naturelle, et l'implantation des installations de surface – je pense bien naturellement à la station d'odorisation, mais également aux différents postes de sectionnement dont on vous a parlé.

Pour alimenter cette concertation, nous nous appuyerons sur l'étude d'impacts et sur l'étude de sécurité qui intégreront l'une et l'autre les différentes préoccupations qui ont été exprimées lors de ces débats.

Par ailleurs, nous mènerons une concertation plus spécifique avec les propriétaires et exploitants agricoles dont nous avons peu parlé lors de ces débats pour des raisons qui se justifient compte tenu du périmètre, afin de répondre à leurs préoccupations et d'intégrer

leurs contraintes concernant la réalisation des travaux qui les touchent de près, conformément à un protocole que nous avons signé avec la profession agricole en 2004.

Concrètement, comment vont se dérouler les prochaines étapes ? Dans un premier temps et d'ici la décision de Gaz de Normandie, nous poursuivrons nos études sur le terrain pour préciser les conditions d'insertion de l'ouvrage dans son environnement.

Nous allons également préciser, dans le cadre de l'étude de sécurité, les mesures nécessaires pour éliminer ou réduire au maximum les risques sur les personnes, les biens et l'environnement. Cela comprend en particulier la prise en compte des habitations et des installations existantes.

Ensuite, si le projet de terminal se poursuit, l'étape suivante pour GRT Gaz sera, comme je vous le disais, l'organisation de réunions publiques locales et spécifiques à notre projet, qui seront un préalable aux instructions réglementaires du ressort de l'Administration.

Je vous remercie de votre attention.

Le diamètre, je vous l'ai dit la dernière fois, sera de 900 mm pour le premier tronçon, de 750 mm pour le second.

M. ALAIN OHREL : (1.50.13) Je vous signale tout de même, comme vous le voyez affiché là, les maîtres d'ouvrage, aménageurs et exploitants ont utilisé 31 minutes pour un crédit de 35 minutes. On ne peut que les féliciter, de ce point de vue notamment.

J'en viens maintenant au point suivant de l'ordre du jour et qui évidemment vous intéresse tous... on va d'ailleurs, si vous le voulez bien, inverser un peu les choses : les données statistiques vous seront présentées à l'approche de la conclusion de notre rencontre, c'est un retour rapide sur les données statistiques concernant le Débat, mais d'ici là, je vous propose d'aborder le point de l'ordre du jour qui est celui de la présentation par leurs auteurs des cahiers d'acteurs, ou du point de vue des auteurs des cahiers d'acteurs, selon un tirage au sort qui, comme je l'ai dit en commençant, a tenu compte de la fusion, du regroupement, d'une sorte de collectif des associations de Saint Jouin-Bruneval.

Monsieur de SALINS m'a dit, je vous l'indique, qu'il est tenu par une obligation en fin de soirée et je vous propose qu'il puisse intervenir le premier.

Je veux indiquer une autre règle qui concerne le temps imparti à chaque intervenant. Le principe d'équivalence qui est élémentaire dans l'organisation de notre Débat impose que ce temps soit le même pour chaque intervenant, en l'occurrence, ce sera 4 minutes au plus – on a le droit, bien évidemment de faire beaucoup moins.

M. XAVIER DE SALINS, PRESIDENT DE LA STATION DE PILOTAGE DU HAVRE : (1.52.36) Le hasard fait bien les choses puisque je suis le premier à intervenir, et effectivement ce sera le pilote qui montera le premier à bord de ces navires s'ils viennent sur Antifer.

Je voudrais revenir sur les principaux points que j'avais évoqués lors de la réunion sur la nature du risque où j'étais intervenu à Octeville, d'abord pour vous dire à tous que les pilotes n'ont de compétence que pour les aspects nautiques de ce projet. Je n'interviens pour donner le sentiment des pilotes que jusqu'au front d'accostage de l'éventuel terminal s'il voit le jour.

Nous sommes cinquante professionnels, tous avec une grande expérience de la navigation au large et une pratique quotidienne de la manœuvre portuaire. Nous assurons une mission de service public. C'est important à plus d'un titre, notamment en ce qui concerne notre

devoir de signalement : si nous montons à bord d'un navire qui n'est pas entretenu, qui a une avarie, si nous constatons qu'un équipage est sous-qualifié, nous avons le devoir d'avertir l'autorité et nous ne le ferons pas rentrer.

Il en va de même pour la sûreté. Je vais revenir très rapidement sur un certain nombre de points que j'avais évoqués à Octeville.

Les avantages du site d'Antifer, pour nous pilotes, au niveau nautique, ce sont d'abord :

- deux zones de mouillage qui sont éloignées des trafics du Port de Rouen, du Havre et de Caen - je vous rappelle simplement : 23.000 navires par an – deux grandes zones de mouillage peu fréquentées puisqu'actuellement il n'y a qu'environ 70 pétroliers par an et on pourrait très bien imaginer que ces zones de mouillage soient exclusivement attribuées à ces navires méthaniers,
- un chenal d'approche qui est très large, 1.000 mètres, ce sont des navires qui font à peu près 300 mètres de long, donc une largeur qui correspond à trois fois la longueur des navires ce qui n'est pas du tout le cas sur le chenal du Havre,
- des sondes dans le nord et le sud du chenal sur la totalité du trajet du chenal qui permettent à tout moment pour ces navires, s'il y a un problème quelconque, de sortir soit par le nord soit par le sud, et ce quelle que soit la hauteur d'eau.

Les avantages du port d'Antifer :

- c'est d'abord un cercle d'évitage de très grandes dimensions, 1.450 mètres, c'est d'après ce que je sais, un des plus grands cercles d'évitage d'Europe, pas d'interruption de trafic puisqu'il n'y a rien en amont de la zone d'évitage,
- pas de contrainte de courant ni de hauteur d'eau, je reviens sur cet argument qui est essentiel – non, il n'y a pas de contrainte de courant et de hauteur d'eau pour ces navires, il y en a pour les pétroliers mais pas pour les méthaniers qui ont un tirant d'eau beaucoup plus faible,
- un risque de collision très faible sur ce site et des procédures capitainerie-pilotage en cas de mauvais temps, qui ont fait leurs preuves.

Pour finir, ce que nous souhaiterions, nous les pilotes du Havre, dans la configuration existante du port si un tel projet était retenu - je m'adresse plus particulièrement au maître d'ouvrage :

- une orientation du poste à quai pertinente pour lutter efficacement contre la houle du sud-ouest qui n'est pas protégée par la digue,
- des moyens d'amarrage puissants avec une préférence – et nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler – pour un navire accosté au vent du poste,
- que les deux terminaux, pétrolier et méthanier, si le deuxième voit le jour, aient entre eux une distance de sécurité nautique pour éviter les avaries potentielles liées à la manœuvre.

M. ALAIN OHREL : (1.56.37) Merci, Monsieur de SALINS, dont j'avais omis de dire et je le prie de m'en excuser, qu'il est le Président des Pilotes du Havre.

Selon le tirage, Monsieur CHICOT, Maire de Saint Jouin, va intervenir.

M. REMY CHICOT, MAIRE DE SAINT JOUIN-BRUNEVAL : (1.59.06) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission Particulière, Mesdames et Messieurs, la Commune de Saint Jouin Bruneval est directement concernée par le projet Gaz de Normandie concernant l'implantation d'un terminal méthanier qui suscite beaucoup d'inquiétude. Partagée entre mer et campagne, située sur la Côte d'Albâtre, aux portes d'Étretat, appartenant à la Communauté de Communes, elle-même insérée au sein du Pays des Hautes Falaises, Saint Jouin-Bruneval a une activité économique résolument tournée vers le tourisme : tourisme du littoral et tourisme vert.

Le Débat Public a abordé de nombreux sujets mais n'a pas permis d'apaiser ces craintes. La principale inquiétude concerne la sécurité. La première habitation et les centres de vie (école, garderie, stade, salle polyvalente, commerces) sont situés à environ 1.500 mètres.

Nous avons entendu des représentants du Ministère nous parler des risques particuliers que représentait la falaise, sans pouvoir en tirer les conclusions à ce stade. Nous comptons sur les services de l'État, et en particulier sur ceux de la DRIRE, pour donner les assurances qui nous manquent.

Cette question de sécurité conditionne évidemment l'accès à la plage qui est un élément important de la qualité de vie à Saint Jouin Bruneval. Il ne serait pas acceptable que pour des raisons de sécurité, l'accès de la plage soit interdit demain. A cet effet, je rappellerai la réponse de Monsieur le Sous-Préfet lors de la réunion à Fécamp suite à la question de Maître GUEZENEC, notre avocat, sur la sécurité et l'accès à la plage. Cette réponse fut la suivante : Monsieur le Préfet ne donnera pas son accord si l'accès à la plage n'est pas conservé ou si on ne lui réserve pas un autre accès.

Le partage entre un espace industriel et un espace dévolu au tourisme doit impérativement être garanti de façon durable et irréversible. La plage et son accès, jouxtant un site industriel, nécessitera donc une intégration environnementale d'exception, sans oublier la création d'un port de plaisance, ces travaux devant être réalisés simultanément avec ceux du terminal méthanier et inclus dans un projet global.

En conclusion, je tiens à souligner la complexité d'une telle situation pour les élus et les responsables locaux qui auront à s'exprimer sur le projet à l'issue du Débat Public. S'il est aisé d'avoir une position arbitraire sur l'implantation éventuelle d'un terminal méthanier à Antifer, en tant que personne extérieure à la commune ou habitant celle-ci sans responsabilité municipale, il n'en est pas de même pour moi, premier magistrat de la commune. La question ne se pose pas en ces termes : « êtes-vous pour ou contre le terminal méthanier ? », mais sous la forme suivante : « êtes-vous pour ou contre faciliter le dialogue entre les différents intervenants dans l'éventuelle réalisation de ce projet ? ».

Ce projet conditionnant largement l'avenir de ma commune, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour défendre les intérêts de mes concitoyens. Je demande aux Administrations et Institutions concernées de prendre rapidement en charge ce sujet dans un grand souci de concertation et de transparence.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir laissé la parole pendant quelques minutes pour m'exprimer sur cet éventuel projet qui suscite tant de crainte et de réactions.

M. ALAIN OHREL : (2.04.09) Merci, Monsieur le Maire. Vous allez entendre maintenant Monsieur Jean-Jacques LEMAITRE, Président de l'Association AQUACAUX.

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE, PRESIDENT D'AQUACAUX : (2.04.31) Bonsoir à tous. J'ai déjà pris la parole, mais quatre minutes cela va être court...

Je voudrais vous faire une petite déclaration : j'avais 24 ans, je passais au bout de la digue, je naviguais sur le plus gros méthanier du monde à l'époque, et le Jules Verne était au bout. A chaque fois, je me disais que c'était affreux ce qui se passait ici : les gens du Havre, les gens de Sainte-Adresse courent un gros risque. Dieu soit loué, ce n'est plus au Havre, c'est à Antifer. Je comprends les gens qui rouspètent, et je ne comprends pas le promoteur qui trouve cela étonnant. Qui peut, lorsque l'on vient vous mettre autant de choses, des tonnes d'explosifs, dire bravo au promoteur, l'encourager à continuer ? Cela me choque. Il faut que les gens qui sont pour ce projet comprennent les gens de Saint Jouin.

J'ai assisté à tous les débats et je peste souvent contre le promoteur parce qu'il y a beaucoup de contrevérités, vous minimisez souvent, et ça, ce n'est pas bien. J'aimerais un consensus.

Je voudrais remercier certains élus – que ce soit de gauche ou de droite, j'ai des amis partout – mais en particulier, et ce soir j'ai entendu des choses intéressantes, j'ai un député, je peux le nommer et je pense qu'il ne m'en voudra pas, Monsieur FIDELIN, je suis allé le voir souvent parce que je trouvais dégoûtant ce que l'on faisait à terre, ce que l'on faisait courir comme risques aux gens et que l'on s'étonne qu'ils rouspètent. On ne peut pas comprendre cela. Monsieur FIDELIN m'a entendu. Vous ne sifflez toujours pas aux noms que je cite, est-ce que je peux continuer à citer ? Monsieur REVET s'est rangé à cette proposition... Nous avons la chance d'être dans une démocratie, quand j'entends certaines choses : je doute. Je doute parce qu'il y a eu des paroles malheureuses, d'un côté comme de l'autre. Ce qui me choque énormément, c'est que nous avons des élus, qu'ils soient de gauche ou de droite, qui sont élus au suffrage universel. Je ne comprends pas qu'il y ait des petites allusions, des pressions qui sont faites – et cela existe. Tout cela n'est pas bon pour notre démocratie.

J'ai fait des propositions. La première proposition, je crois qu'elle est sur cet écran-là, je me disais que le maître d'œuvre avait fait un dossier et je ne comprenais pas qu'il ait fait le choix le plus mauvais. Je ne pouvais pas comprendre. Est-ce une tactique pour dire qu'on peut le faire ailleurs ? Je ne sais pas.

Cette solution bâtarde que j'avais proposée, c'était qu'en bout de digue, bien sûr les distances augmentaient et bien sûr, on pouvait concevoir tout le développement économique, et d'ailleurs c'est une réflexion d'un député. Il m'a dit : « il faudrait faire quelque chose ». Et je l'ai entendu par les associations, cela été repris par Monsieur AUBER. Monsieur AUBER a proposé ce développement global, général de tout ce que l'on peut faire, et si on le fait ailleurs, on peut faire un développement. Ce développement, et je le disais à Monsieur le Directeur du Port Autonome, je ne suis pas contre un développement. Nous sommes pour ce développement pour nos commerçants, pour un développement du tourisme, nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais où je ne peux pas être d'accord, c'est quand on met des dangers comme cela auprès des gens.

Monsieur le Promoteur, vous avez dit que vous alliez étudier d'autres choses, que ce ne soit pas que des discours.

M. ALAIN OHREL : (2.10.10) L'intervenant suivant est Monsieur Daniel PAUL, Député.

M. DANIEL PAUL, DEPUTE DU HAVRE : (2.10.25) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je n'aborderai que deux points qui me semblent essentiels : le recours intensif au gaz dans la production d'électricité et l'ouverture à la concurrence dans le domaine de l'énergie.

L'évolution de la demande mondiale d'énergie doit prendre en compte la lutte pour l'environnement et il est exact que les centrales à gaz produisent 40 à 50 % de CO2 de

moins que les centrales à charbon, pour demeurer dans des ressources fossiles. Le recours au gaz pour produire de l'électricité semble donc légitime, dès lors qu'il s'agit de répondre à des besoins ponctuels pour faire face aux pics de froid ou de canicule, cela ne me pose aucun problème majeur.

Mais ce n'est plus de cela dont il est question ici. Le projet de POWEO s'inscrit, vous l'avez rappelé Monsieur le Président, dans un ensemble de cinq projets : un sur la Méditerranée, deux sur l'Atlantique et deux sur la Manche. Certains existent déjà, d'autres sont en cours d'élaboration. Cela signifie une modification complète du paysage gazier de notre pays et de l'Europe, avec pour objectif une fourniture dépassant les stricts besoins de notre pays, 130 milliards de mètres cubes passeraient à travers la France pour 60 milliards de consommation nationale. C'est en particulier un retour intensif au gaz pour produire de l'électricité, avec toutes les conséquences sur l'état de la ressource, et donc sur les autres utilisations du gaz, en particulier dans le domaine industriel.

Je considère que l'on peut produire de l'électricité autrement qu'en utilisant le gaz de façon intensive, en faisant appel à d'autres techniques, non émettrices de gaz à effet de serre, mais surtout en économisant l'énergie. Quand je dis cela, il ne s'agit pas de rationner l'énergie. Je pense donc que si nous ne pouvons sans doute exclure tout retour au gaz dans la production de l'électricité, nous devons par contre tout faire pour limiter l'utilisation d'une ressource aussi rare et aussi nécessaire à notre industrie, en n'oubliant pas que cette ressource-là n'est pas renouvelable.

Alors pourquoi cet engouement pour le gaz ? Il est à chercher dans la libéralisation du marché de l'énergie : en quelques années, EDF et GDF ont vu une ouverture de leur capital et la mise en concurrence, la privatisation de GDF est pour le début 2008, celle d'EDF suivra, sans aucun doute.

L'ouverture de ce marché génère des appétits, mais là où autrefois on parlait de tarifs ne prenant en compte que la couverture des frais de production, de transport et de distribution, on parle aujourd'hui de prix, de rentabilité rapide et maximale, en clair : il faut que cela rapporte. Qu'est ce qui peut rapporter rapidement dans le domaine énergétique, si ce n'est le gaz, qui sans lourds investissements peut être disponible tout de suite, et qui par ailleurs a l'avantage de présenter quelques atouts dans la lutte pour l'environnement ? Alors l'heure est au gaz et à l'augmentation des tarifs ou des prix.

Ainsi, alors que l'État s'était résolu à un blocage des tarifs et des prix, le Conseil d'État a annulé récemment cette décision et il semble bien que le recours auprès du Conseil d'État ait été déposé, non pas par GDF, mais par POWEO, et cela se comprend. L'objectif est l'augmentation du prix du gaz, donc des tarifs régulés, et ensuite la concurrence pourra jouer, mais sur des prix au-dessus des tarifs régulés actuels qui sont considérés comme n'étant pas suffisamment élevés pour rentabiliser ce que fait POWEO.

Même les ex-entreprises publiques se lancent dans la compétition, mais avec un tarif dit « régulé », qui n'aura plus rien à voir avec la couverture des frais de production, de transport et de distribution, et avec une proposition de prix du marché qui fluctuera précisément au gré des marchés. Certaines entreprises de la région havraise, publiques et privées, savent ce que cela signifie, elles qui se sont lancées dès 2004 dans cette ouverture à la concurrence et qui ont subi et subissent toujours la flambée des prix.

Parce que je suis contre le recours intensif au gaz pour produire de l'électricité, et pour la préservation d'une ressource de plus en plus rare, et donc de plus en plus chère, parce que je refuse de considérer l'électricité et le gaz comme des marchandises ordinaires, parce que je n'accepte pas que des biens aussi vitaux soient soumis aux règles du marché et coûtent

donc de plus en plus cher aux consommateurs et aux industriels, je ne suis pas favorable au projet de port méthanier à Antifer.

(applaudissements)

M. BERNARD FERY : (2.15.30) Je voudrais faire une communication à la demande de Monsieur Denis MERVILLE, Conseiller Général, médiateur également, puisqu'il observe qu'ont été passés sous silence différents points qu'il avait développés lors de la réunion de Saint-Romain de Colbosc. C'est moi qui était le rapporteur et je fais amende honorable, mais on ne peut pas tout dire et c'est vrai par exemple que nous n'avons pas relaté le détail d'un certain nombre de choses importantes qu'a développées le Commandant ROUX - mais il interviendra - et bien d'autres. Qu'il veuille bien nous en excuser puisqu'il avait souhaité que l'on parle de la concertation qui de son point de vue était mal faite au niveau du SCOT Le Havre – Pointe de Caux – Estuaire où il n'a jamais été question d'Antifer ni des projets de La Remuée ou des Trois Pierres. Il avait indiqué que la Sous-Préfecture du Havre avait estimé que le SCOT n'avait pas vocation à entrer dans les détails, mais Monsieur MERVILLE considérait qu'occulter des projets affectant 50 ou 80 hectares sur le canton n'était pas un détail. Il avait aussi attiré l'attention sur les aspects de sécurité et de nécessité de maintien de la plage d'Antifer. J'espère que nous avons réparé.

MME SYLVIE BARBIER, ASSOCIATION ECOLOGIE POUR LE HAVRE : (2.17.10) Monsieur FERY, je souhaiterais également que vous précisiez... Vous avez omis mon intervention à la fin de la réunion d'avant-hier. Je le précise quand même parce que c'était face à la contestation des mes informations.

M. BERNARD FERY : (2.17.24) Si vous voulez bien, on se voit et je ferai la communication.

M. ALAIN OHREL : (2.17.29) La première intervenante du collectif va venir, Madame Annie LEROY, Ecologie pour le Havre. Madame BARBIER, vous parlez pour Madame LEROY ?

MME SYLVIE BARBIER : (2.18.04) C'était prévu. Pour Ecologie pour Le Havre, nous avons bien entendu des préoccupations touchant à l'environnement local et nous avons aimé voir souligner la richesse de la faune et de la flore de l'environnement du site, mais nous n'avons pas reçu des réponses qui nous paraissent satisfaisantes par rapport aux préoccupations que nous avons exprimées quant aux risques d'un certain nombre de procédés, en particulier la chloration, l'utilisation de l'eau pour le refroidissement avec l'incidence des eaux refroidies, et également la remise en suspension de poussières radioactives dans la mer, avec les travaux, qui risquerait fort d'avoir ensuite des répercussions sur la chaîne alimentaire de toute la faune halieutique des environs.

Nous avons également exprimé une forte défiance contre la modélisation mathématique dont Monsieur POYER pense qu'elle peut résoudre les difficultés. En effet, nous avons déjà vu, lors de Port 2000, l'écart qu'il y a eu entre la modélisation faite et ce que nous pouvons observer maintenant quant à l'envasement, suite à Port 2000, et nous crayons fort, tant pour les flux aériens liés à la falaise et aux Valleuses, que pour les courants, que nous ne nous retrouvions avec des effets non-attendus mais qui seraient difficilement réversibles.

Nous pensons également qu'il ne faut pas résoudre uniquement sur le plan local les impacts environnementaux, mais aussi, beaucoup plus largement, puisque le recours au GNL, il faut le rappeler, est une filière fortement émettrice de gaz à effet de serre. Quand on prend en compte l'extraction, le traitement, le transport, les calculs disant que le gaz est finalement une énergie qui aboutit à envoyer beaucoup moins de gaz à effet de serre dans l'atmosphère que d'autres énergies fossiles, doivent être réajustés en tenant compte de cela. Certes, il est vrai que les centrales électriques au gaz les plus récentes ont un meilleur rendement, et du coup il faut recourir à moins d'énergies fossiles, mais l'ensemble mondial - et les questions

climatiques doivent être vues à l'échelle du monde - finalement n'offre pas un bilan global si favorable que cela.

Vient s'ajouter à cela le fait que la ressource, loin de pouvoir être un substitut au pétrole et au charbon, est également en voie de raréfaction.

Je ne reviendrai pas sur l'exposé que j'ai fait le 26 novembre sur les problèmes d'accès à la ressource, de réorientation, de difficultés liées au marché SPOT, de problèmes stratégiques liés au fait que le Qatar est l'acteur dominant, je pense que nous porterons ces documents sur le site, mais nous devons rappeler qu'un des problèmes majeurs que Monsieur POYER semble minorer, c'est la difficulté en amont, c'est-à-dire que non seulement nombre de gisements, comme vous le voyez, ne seraient pas à même de fournir au rythme de la consommation qui est prévue, puisque les nouvelles découvertes sont moindres, plus difficiles d'accès et plus coûteuses, mais que les installations de liquéfaction sans lesquelles il n'y a pas de cargaison de GNL, elles aussi, prennent du retard ou sont remises en question. Il y a donc un gros problème d'approvisionnement, contrairement à ce qui est souvent contenu comme implicite, c'est-à-dire que du GNL il y en aura autant que l'on en voudra.

Nous voulons également souligner à quel point l'afflux de projets méthaniers, pas seulement en Europe mais également dans le monde, est absolument délirant, hors de proportion avec les besoins. Ceci émane d'une université des États-Unis et fait état de l'écart entre les projets méthaniers et ce qui est installé d'une part, et d'autre part, la consommation qui est prévue. En bas, en bleu foncé et en bleu clair, vous avez les installations en Amérique du Nord – Mexique, Canada et États-Unis. La petite ligne en pointillés correspond à ce qui est prévu comme consommation, déjà bien évaluée, avec de la marge. Tout ce qui est au-dessus excède donc les prévisions de consommation et ce sont les prévisions d'installation de méthaniers autour de toute l'Amérique du Nord. Nous avons une situation semblable en Europe, doublée du fait qu'il y a également en Europe une série de projets de gazoducs qui elle aussi aboutirait à apporter, s'ils venaient à voir le jour et s'ils étaient utilisés à pleine capacité, bien plus que ce qui correspond aux besoins. Comme au départ la ressource se raréfie, cela veut dire que c'est purement une bulle spéculative qui aboutira bien entendu à une sous-utilisation massive et à un gaspillage de capitaux considérable, au moment où il faudrait regrouper le maximum de forces financières de recherche pour opérer la transition énergétique qui s'impose et qui apparaît même de plus en plus urgente à mesure que les données affluent quant à l'accélération du dérèglement climatique d'une part, et quant au déclin des gisements et aux difficultés de mise en œuvre des nouveaux gisements gaziers d'autre part.

L'Agence Internationale de l'Énergie, qui dépend de l'OCDE, vient même de lancer un cri d'alarme. Elle appelle à une diversification, certes, mais en allant surtout vers les énergies renouvelables, et surtout elle appelle à une coopération : action collective et régulation mondiale, c'est-à-dire tout à fait le contraire de ce qui continue à être préconisé par l'Europe, c'est-à-dire le taux marché et la concurrence effrénée qui aboutit à ces aberrations.

M. ALAIN OHREL : (2.25.06) J'appelle l'intervenante suivante, pour le compte de l'Association des Parents d'Élèves du Groupe Scolaire Le Pélican.

MME CHRISTINE PAUL, VICE-PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE SAINT JOUIN-BRUNEVAL : (2.25.22) En préambule, nous tenions très fortement à rappeler que la sécurité des enfants scolarisés et vivant à Saint Jouin ne se limite pas au seul périmètre de l'école, d'ailleurs pris comme point de référence du village par Gaz de Normandie. En effet, la vie scolaire à Saint Jouin, s'organise autour de plusieurs sites : l'École, certes, mais aussi le gymnase, la garderie, la bibliothèque, la plage. Rappelons que la plage, qui est d'ailleurs un support pédagogique pour l'équipe enseignante, se situe à 400 mètres des cuves.

A ce propos, notre Association tient à rappeler de nouveau l'inexactitude des données relatives aux distances de sécurité fournies par Gaz de Normandie dans son document sur la sécurité qui écrit : « *selon les analyses conduites par le maître d'ouvrage, le village de Saint Jouin-Bruneval, situé à plus de 2 km du poste de déchargement et à environ 1,5 km des réservoirs, et de plus protégé par la falaise, ne pourrait pas être atteint par les phénomènes dangereux, même dans le cas d'événements très peu plausibles.* » or, les premières maisons à Saint Jouin Bruneval sont à moins de 500 mètres du site et non 1.300 ou 1.600 mètres comme le prétend Gaz de Normandie, nos sources étant indépendantes (Google Earth). Il nous semble indispensable également de comparer Saint Jouin-Bruneval aux autres sites français d'implantation de terminaux GNL : ils sont tous implantés au cœur de zones industrielles lourdes et à distances importantes des habitations. Quelques exemples concrets : Fos Tonkin, les premières habitations sont à 5,5 km, Fos Cavaou à 3 km, Montoire 2,5 km. Rappelons qu'à Saint Jouin-Bruneval, les premières habitations sont à 450 mètres, premières habitations avec des enfants, et il ne s'agit pas d'une seule maison isolée, mais d'un ensemble de maisons, d'un ensemble d'habitations en sommet de falaise, et d'autres à quelques centaines de mètres supplémentaires.

Je peux également citer, au nom de l'Association, le Vallon de Bruneval qui est construit, habité, vivant.

L'entonnoir qu'est la Valleeuse de Bruneval, sous les vents dominants de sud-ouest, débouche également sur le village de La Poterie-Cap d'Antifer. Et parce que le risque industriel ne connaît pas les limites administratives d'une commune, l'Association des Parents d'Élèves de Saint Jouin-Bruneval voudrait également souligner très fortement le risque encouru pour les enfants scolarisés à l'École de La Poterie-Cap d'Antifer. Monsieur BRAMOULLÉ, lors de la réunion à Saint Jouin-Bruneval, en février dernier, a dit publiquement que le risque zéro n'existait pas, ce risque, vous voulez le rendre acceptable, or nous refusons que l'on joue la vie de nos enfants sur un calcul de probabilité (*applaudissements*).

Par ailleurs, de nombreux parents emmènent leurs enfants à la plage. Petits, grands, adultes, apprécient fortement cet environnement : la mer, l'eau, le sable, les structures de jeux. Ce lieu est fortement fréquenté toute l'année, pas seulement l'été, quelle que soit la météo. En ayant découvert par visualisation ce projet 3D de terminal méthanier, nous avons pris conscience de la monstruosité des infrastructures.

Nous refusons que soit encore plus sacrifié un tel site au nom du profit et en hypothéquant l'avenir de nos enfants, leur santé, leur qualité de vie, c'est-à-dire tout simplement leur vie.

En conclusion : comment justifier la construction de ce terminal méthanier avec ses risques associés et ses impacts environnementaux, alors que désormais l'enseignement de la biodiversité et celui du développement durable sont au programme de l'Éducation Nationale ?

Dans cette course au profit, Messieurs, Mesdames et Messieurs et Madame les membres de la Commission, permettez-nous, membres de l'Association, juste je dirais quelques

secondes d'attention pour cette maxime de Saint-Exupéry : « *Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants* ». (*applaudissements*)

MME CLAUDINE LALLIER, ENSEIGNANTE A SAINT JOUIN-BRUNEVAL : (2.30.07) En tant qu'enseignants, nous sommes responsables des enfants qui nous sont confiés et par conséquent, nous sommes très vigilants quant à leur sécurité, je vais donc revenir sur la sécurité. Certains peuvent penser que le site d'Antifer est déjà un site dangereux, et que le fait d'y adjoindre un terminal méthanier n'est pas une aberration. Sachez que le GNL est complètement différent du pétrole et beaucoup plus dangereux. En cas d'accident lié au stockage de pétrole, il n'y a pas de risque d'explosion ou de largage de produits inflammables dans l'atmosphère. Le danger le plus important est qu'une cuve s'enflamme, ceci ayant une cinétique lente, 3 à 4 heures, la population et l'école auraient le temps d'évacuer la zone à risques. Lorsque l'on sait que l'énergie contenue dans un bateau méthanier de 125.000 m³ est équivalente à 700 tonnes de TNT, soit 55 bombes d'Hiroshima, il est légitime d'avoir peur. Ceci est un extrait du rapport Brittle Power mené en 2001 pour le Pentagone. Le GNL ne s'enflamme pas tant qu'il reste contenu dans les cuves, mais une fois qu'il s'échappe, il se transforme rapidement en un nuage de vapeur inodore, comme on nous l'a dit, et incolore qui, déplacé par le vent, devient potentiellement inflammable en se mélangeant à l'oxygène. L'inflammation d'un tel nuage sur le site d'Antifer entrainerait une catastrophe humaine sans précédent, due à la proximité immédiate des habitations.

Rappelons l'accident survenu en Algérie en 2004 dans un terminal d'exportation de GNL : l'inflammation d'un nuage de gaz a causé la mort de 23 personnes et en a blessé 74. Les effets de la déflagration ont été ressentis sur plusieurs kilomètres.

Rappelons aussi l'accident de gazoduc en juillet 2004 en Belgique, qui a fait 18 morts et 133 blessés. Certains débris ont été retrouvés à plus de 6 km et des victimes projetées, déchiquetées à une centaine de mètres.

La comparaison avec la catastrophe d'AZF a été faite.

Alors que nous, à Saint Jouin Bruneval, nous sommes déjà en site SEVESO depuis plus de vingt ans, aucun exercice d'évacuation ou de confinement n'ont été organisés par la CIM exploitante du site, ni par la commune, ni par la Préfecture. Le seul exercice de mise en sûreté fait dans la commune l'a été l'année dernière, à l'école, à la demande de l'Éducation Nationale. Alors que les instances publiques et l'exploitant du site, également partenaire de Gaz de Normandie, ne remplissent déjà pas leurs obligations légales, comment peut-on tolérer que l'on ajoute un risque aussi important et aussi proche d'une école où sont scolarisés 210 enfants ? Suite à l'accident d'AZF, aujourd'hui, on met en place des PPRT qui visent à diminuer les risques potentiels des sites SEVESO, nous serions alors la seule commune où l'on augmenterait les risques, la seule école rendue moins sûre.

En conclusion, nous en appelons à Madame KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire à l'Ecologie et au Développement Durable, qui a parrainé en octobre une semaine intitulée : « Comment rendre nos écoles plus sûres ? ». Je me le demande. (*applaudissements*)

M. ALAIN OHREL : (2.34.08) L'Association suivante est représentée par Monsieur Sylvain JOUANEAU pour le compte de Surfrider Foundation.

M. SYLVAIN JOUANEAU, ASSOCIATION SURFRIDER FOUNDATION : (2.34.26) Surfrider Foundation Europe est une association à but non lucratif créée en 1990. Elle dispose d'un double agrément : celui du Ministère de la Jeunesse et des Sports et celui du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Elle est donc dévouée à la protection et la mise en valeur de l'océan, des vagues et du littoral. Elle comprend aujourd'hui 3.500 membres et

donateurs bienfaiteurs ainsi que 27 antennes locales dont Surfrider 76 qui agit dans la région de la Seine Maritime.

Nos missions sont entre autres les initiatives océanes, les découvertes du littoral et les différentes visites éducatives. Ce sont ces actions, notre travail de terrain, qui nous amènent aujourd’hui à interpeller le Port Autonome et les personnes en faveur d’un tel dossier.

Quelle sera notre crédibilité lorsque nous rencontrerons tous ces jeunes à qui nous demandons de faire attention à notre environnement, de ne pas jeter des papiers partout, d’intégrer le tri sélectif, de ne pas oublier d’éteindre les lumières en sortant des pièces afin de limiter notre consommation d’énergie fossile, si de tels projets, comme celui du port méthanier ou des usines à charbon voient le jour ?

Concernant les utilisateurs de la plage : l’accès à la plage sera-t-il conservé ? Si oui, sous quelles conditions ?

Concernant également le parking : une partie de celui-ci est placé sur une des zones à risques, son rôle sera-t-il maintenu ?

Concernant les activités nautiques : on se pose de sérieuses questions pour l’organisation des diverses manifestations (je pense alors aux pêcheurs et aux planchistes) qui ont lieu durant toute l’année.

Le problème se poserait également pour les survols de parapentistes.

Deux autres questions pourraient alors se poser et nous souhaitons avoir une réponse aussi précise : l’engagement des pouvoirs publics de maintenir l’accès de la plage doit-il se comprendre en tous temps ou uniquement en-dehors des escales des méthaniers ?

Quel autre accès à la plage sera-t-il prévu pour l’évacuation des personnes présentes en cas d’accident ?

Concernant la plage et son environnement, contrairement à ce que nous avons pu entendre, la plage de Saint Jouin-Bruneval était une plage avant même que l’État, à travers le Port Autonome du Havre, n’en prenne possession. Certes, les moyens d’y accéder étaient moins structurés, mais de nombreuses personnes la fréquentaient en empruntant la Vallease.

Surfrider souligne les impacts actuels : la falaise située derrière la digue qui, après le déplacement des galets, voit son érosion accélérée, la nuisance visuelle des cuves, mais également les futures agressions que ce projet pourrait engendrer pour la plage, son environnement proche, la faune et la flore. Il n’est pas possible de prétendre que le rejet d’eau froide dans l’enceinte du port n’aura pas d’impact sur la vie dans cet endroit.

Il n’est pas non plus possible que l’augmentation du trafic n’impacte pas les nombreuses espèces d’oiseaux et que la torchère ne gêne pas la vie animale.

L’Association demande que la plage de Saint Jouin-Bruneval soit sauvegardée et que les falaises soient protégées et ne soient pas une nouvelle fois abîmées.

Pour tous les motifs invoqués durant ce Débat, Surfrider Foundation est opposée à l’aboutissement de ce terminal méthanier, dans ce contexte écologique actuel, à une époque où la réduction des recours aux énergies fossiles et des émissions de gaz à effet de serre doit devenir une priorité absolue pour le bien-être de la planète et des générations futures. Merci de votre écoute. (*applaudissements*)

Je voudrais juste montrer à Monsieur POYER, concernant la question qui a été posée mercredi sur la navigation : on peut s'apercevoir qu'il y a de nombreux planchistes et surfeurs qui naviguent, on voit bien le sens des navigations, ils vont partir complètement sur la gauche pour arriver sur la première digue, c'est-à-dire qu'ils se trouvent, vraiment sur la plage et non pas sur le port, on peut le voir.

On pourra se rencontrer ensuite si vous le voulez pour que je vous explique un peu tout cela.

M. ALAIN OHREL : (2.39.12) J'appelle maintenant Monsieur AUBER et Monsieur FIRMIN.

M. FRANÇOIS AUBER, MEMBRE DE L'ASSOCIATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL : (2.39.25)
La plus grande utopie est de continuer à croire que l'on pourra vivre sur cette planète en brûlant des énergies fossiles, du charbon, du gaz, du pétrole, de perturber le climat, de détruire la biodiversité. Les scientifiques sont unanimes : nos enfants ne pourront pas faire dans le futur ce que nous faisons maintenant.

Ce projet de port méthanier, c'est l'antithèse du développement durable.

Tout d'abord, c'est un non-sens environnemental : entre le Havre et Port-Jérôme, le Nord de la Seine est fortement industrialisé. Il n'est pas raisonnable d'envisager l'encerclement de la Pointe de Caux par des zones industrielles et de détruire le littoral.

Deuxièmement, c'est un non-sens économique : ce projet, c'est la mort de l'attractivité, du tourisme. Sacrifier ce territoire pour reproduire la même erreur stratégique qu'il y a trente ans est une perspective malheureusement envisageable. Il n'y a aucune certitude pour que ces cuves hautes de 60 mètres soient toujours remplies, et de toute façon, sur un terme de trente ans, on sait bien que c'est proposé comme une énergie de transition. En plus, il fera perdre plus d'emplois qu'il n'en créera.

Je m'adresse à l'ensemble des acteurs et des décideurs ce soir, mais pas à Gaz de Normandie, cet aspirant maître d'ouvrage qui n'a aucune référence dans la conduite de terminaux. Il pourrait vendre des bananes, ce serait la même chose, il aurait la même démarche, sauf que dans le cas présent, il ne vend pas des bananes, il vend du CO₂. Certains acteurs, hommes politiques, dans ce Débat, ne sont pas des pilotes ou des leaders, ce sont des suiveurs de lobby qui ont été sensibles au seul argument de Jules Armand, sous-préfet mis à disposition de POWEO pour gérer le lobbying. Il propose quoi ? 13 millions d'euros de taxe professionnelle pour trois cuves de gaz, voilà à quoi il résume notre territoire. Mais ce territoire, c'est une vraie richesse qu'il ne faut pas brader. C'est une côte magnifique, à 5 kilomètres d'Étretat, est-ce qu'on aurait l'idée d'aller mettre un terminal méthanier en face du Mont Saint-Michel ? (*applaudissements*).

Il ne faut pas laisser le court terme de quelques uns hypothéquer l'avenir du plus grand nombre. Ce projet ne doit pas passer en force. On ne peut pas nous imposer des choix contre ceux que fait la société, c'est à nous, c'est à vous, à vous tous de décider.

Enfin, Messieurs, si vous estimez que ce projet a raison d'être, que vous êtes dans votre bon droit, osez un référendum d'initiative populaire locale. Nous y sommes prêts. Chiche !

(*applaudissements*)

M. ALBAN FIRMIN, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL : (2.41.59) Je trouve incroyable aujourd'hui que ce soit de simples citoyens comme nous, pas seuls certes et heureusement, qui soient obligés de monter sur des dossiers comme le projet de port méthanier, contre les usines à

charbon. Plus je travaille sur cette problématique, plus tout cela me semble évident du point de vue environnemental, et moins je comprends les personnes qui souhaitent ces projets.

Je souhaite revenir rapidement sur trois points :

Les dangers pour la santé au Havre et dans sa région : l'état sanitaire dans la Haute Normandie et dans la région havraise est largement moins bon que l'état sanitaire moyen en France. Croyez-vous que ce soit ce type de projet qui va améliorer la situation ? Nous sommes certains que non.

Second point : le comportement du Port Autonome du Havre et son droit qu'il s'attribue d'aménager notre territoire. Quel est cet organisme public qui décide seul de l'aménagement de notre territoire, qui refuse aux associations l'accès aux documents publics alors que toutes les collectivités y sont obligées, qui prend des décisions sans aucun respect pour de nombreux élus locaux ? Comment le Port peut-il ne pas associer l'ensemble des élus locaux qui travaillaient ou travaillent sur les différents SCOT, documents prévoyant les besoins et l'aménagement de notre territoire pour les prochaines décennies ?

Tout cela m'inquiète réellement pour notre démocratie.

Troisième point : nous proposons avec l'ensemble des associations d'autres projets permettant l'évolution du port pétrolier et nous pensons que d'autres projets sont possibles, des projets dont nous serions très fiers. Je parle par exemple d'un port de plaisance HQE qu'Étretat attend – et la Région aussi – projet qui sera développé par l'Association Saint Jouin-Bruneval Développement Durable. Pourquoi pas la création d'un pôle de développement durable, avec plusieurs techniques novatrices permettant la production d'énergies renouvelables ? Les fameuses éoliennes que le Port Autonome s'est empressé d'abandonner afin de mieux préparer le terrain pour son projet de port méthanier, contre toute logique environnementale, (*applaudissements*), des hydroliennes pour capter l'énergie des courants, un système de captage de l'énergie de la houle et des marées. Nous proposons également la création d'un garde-côte européen basé à Saint Jouin-Bruneval dans l'enceinte du port, projet qui sera développé par Monsieur ROUX, ancien Capitaine au long cours.

Tous ces projets sont structurants, nécessaires à la France, valorisants pour notre environnement, beaucoup plus protecteurs de la nature et du cadre de vie des personnes. Ces projets sont également source d'emplois, de tourisme, de taxe professionnelle si chère à nos élus locaux.

Je voudrais une dernière fois vous rappeler ce que le Port veut faire à Saint Jouin : une zone industrielle. Certes, le port pétrolier existe, mais nous avons réussi au fil des années, plus ou moins bien, à cohabiter ensemble. Nous sommes au Havre, ce soir, il faut comprendre que ce que propose Gaz de Normandie, ce sont des bacs remplis d'une matière dangereuse, plus hautes que la tour de l'Hôtel de Ville et larges de 90 mètres. Nous avons tous des amis qui viennent dans la région et qui se disent quand ils sont sur l'autoroute, qu'ils rentrent dans Le Havre, que la zone avant Le Havre est terrible, pleine d'usines, que cela sent mauvais, que c'est potentiellement dangereux. Voici l'avenir que le Port Autonome nous promet à 6 km d'Étretat. Jamais, jamais nous ne pourrions accepter un tel projet dans l'état actuel.

Nous demandons à l'État, à Monsieur le Préfet, qu'il place ce projet dans le cadre d'une vraie réflexion gouvernementale sur les besoins en gaz en France, sur la politique énergétique. Nous lui demandons d'ordonner un moratoire sur ces projets et qu'un Grenelle de l'Environnement local soit organisé sur la Basse et Haute Normandie qui contribuent déjà largement aux besoins énergétiques français et européens.

Pour finir, Mesdames et Messieurs les membres des Associations, mais également toutes les autres personnes opposées au projet, je tenais à vous dire que nous pouvons être fiers de notre combat, du travail que nous fournissons. Nous avons élevé le débat, posé les bonnes questions, même si cela a parfois été dans des conditions que je regrette aussi. Je vous remercie pour tout cela. (*applaudissements*)

M. ALAIN OHREL : (2.46.18) C'est maintenant Monsieur Dominique ROUX qui intervient.

M. DOMINIQUE ROUX, EX-COMMANDANT DE BORD DE METHANIER, RETRAITE : (2.46.28)
Bonsoir Mesdames et Messieurs, j'aurais voulu m'adresser à Monsieur le Préfet Maritime, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Port Autonome du Havre : en Manche, plusieurs catastrophes maritimes ont révélé combien il est difficile de maîtriser les risques engendrés par un trafic qui ne cesse de croître. Autorités françaises et Commission Européenne constatent un besoin urgent de mise en cohérence des instruments européens existants en matière de sécurité et de sûreté maritime : Monsieur Xavier de La GORCE, Secrétaire Général de la Mer, le 10 octobre à Brest, le Président de la Commission Européenne, le 22 octobre à Lisbonne, Monsieur Joë BORG, Commissaire Européen qui s'est particulièrement occupé du Livre Bleu adopté en octobre par la Commission Européenne, document relatif à la politique maritime de l'Union Européenne, citons Monsieur Jean JOUYET, Secrétaire d'État aux Affaires Européennes le 22 octobre à Lisbonne : c'est avec raison que la Commission invite à la définition d'une politique véritablement intégrée. Nous avons proposé la création de points de contacts nationaux, dont la mise en réseau pourrait préfigurer une indispensable gouvernance maritime.

La surveillance maritime figure au nombre des actions jugées prioritaires par la Commission. Au profit de tous les États-Membres, elle doit être améliorée. Ce sujet peut être le point de départ d'une gouvernance maritime européenne qui s'installerait progressivement.

Citons Monsieur Xavier de La GORCE : la France a voté, lors du Conseil des Ministres Européens du 2 octobre 2007, en faveur du projet d'un Centre Régional Européen de recueil de données d'identification et de positionnement des navires. Des navires sûrs sont la condition de la sécurité maritime. Des espaces surveillés et des mouvements sous contrôle sont la condition de la sûreté maritime.

Nous sommes confrontés à de nouveaux défis : terrorisme, immigration clandestine, trafic d'armes, de marchandises, de stupéfiants, de déchets. La surveillance maritime doit couvrir également la sûreté de nos voies d'approvisionnement. Honnêtement, peut-on songer à développer des structures portuaires, aussi remarquables soient-elles, dédiées aux containers, aux hydrocarbures, etc., sans se préoccuper fortement de remédier aux faiblesses constatées par les autorités, françaises et européennes, dans la sécurité, la sûreté et le contrôle du très complexe trafic maritime ?

Le port d'Antifer, par sa position stratégique et ses nombreux atouts, offre l'opportunité d'établir un pôle de liaison multidisciplinaire des intervenants en mer, concrétisation d'importance de la nouvelle politique maritime européenne. Il serait regrettable de ne pas étudier tout le parti que la Région, la France et l'Union Européenne peuvent tirer d'Antifer dans le cadre d'une politique maritime européenne intégrée, de ne pas présenter un projet de création de ce pôle de contacts entre intervenants européens, préconisé par le Livre Bleu d'Octobre 2007 de la Commission Européenne, Commission dont la France aura la présidence l'an prochain.

Ce projet ne conviendrait-il pas à tous ceux qui réclament une exploitation optimale des potentiels offerts par un site portuaire jusqu'à présent sous-exploité ?

- l’acquisition et la maintenance de moyens nautiques et aériens pour un renforcement et une coordination des moyens de surveillance, de sécurité et de sûreté maritime en Manche et Mer du Nord,
- un essor économique et social du territoire dans les valeurs du développement durable, avec créations d’emplois pérennes et non-délocalisables,
- un puissant outil formateur et pédagogique, avec ses activités tournées vers la mer,
- un projet démocratique européen qui préserve le recours aux énergies renouvelables, à l’aquaculture, qui respecte la pêche et la vie de la mer, la formation, la recherche, le respect de la biodiversité,
- une impulsion au développement touristique,
- la possibilité d’un port de plaisance,
- la préservation de l’unique plage de sable accessible par voiture entre Le Havre et Étretat,

certes, cela au prix de l’abandon d’un projet de port méthanier qui, à Antifer, ne répond pas à une nécessité pour la France. (*applaudissements*)

M. ALAIN OHREL : (2.51.21) La dernière Association est celle que préside Monsieur Guy Le MIGNOT qui nous rejoint maintenant. Il s’agit de « Saint Jouin-Bruneval Développement Durable ».

M. GUY LE MIGNOT, PRESIDENT DE L’ASSOCIATION SAINT JOUIN-BRUNEVAL DEVELOPPEMENT DURABLE : (2.51.45) Mesdames, Messieurs, aujourd’hui, c’est la dernière ligne droite de ce Débat Public. Tout d’abord, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à éclaircir un dossier des promoteurs volontairement entaché de fausses informations, voire de mensonges, promoteurs qui bien souvent ont été soutenus par une partie de cette Commission de Débat Public.

Les Associations de Saint Jouin-Bruneval ont très largement participé à ce Débat et à son enrichissement. L’argumentation des Associations aura montré qu’un autre avenir est possible sur ce territoire, pour que développement économique rime avec développement durable. Ce Débat Public n’est qu’un début et les Associations mettront tout en œuvre, avec toutes celles et tous ceux qui le souhaiteront, pour stopper définitivement toutes les volontés de destruction de notre environnement.

Néanmoins, je tiens à faire un rappel à ceux qui soutiennent le projet : tout d’abord, le Port Autonome du Havre, qui fonde manifestement son analyse sur les bases les plus inexactes. Rappelons, Monsieur LACAVE, que contrairement à ce qui a été dit à la réunion de Saint Jouin-Bruneval, l’histoire contractuelle entre le Port Autonome du Havre et la commune concernée remonte à l’année 1975, et non, comme il l’a été dit, à l’année 1991. En 1975, vos prédécesseurs, puisque le terminal n’accueillerait que des pétroliers pour des raisons de sécurité – c’est le Port Autonome qui l’écrivait – et en raison des dégâts collatéraux causés sur la côte et en particulier à Bruneval – c’est également le Port Autonome qui l’a écrit – ont décidé de concéder en 1975, au titre de dédommagement à la commune de Saint Jouin-Bruneval, une plage, un parking et l’aménagement de l’environnement sud du terminal.

C'est donc de droit que le futur maire de Saint Jouin-Bruneval et les Associations, à l'amiable ou par voie de justice, font valoir l'existence de l'usage touristique sur cette plage du territoire communal, pour le bien des populations et pour le bien de la région.

Monsieur LACAVE, vous avez rappelé avant-hier, l'intérêt public du terminal pétrolier d'Antifer, et c'est une vérité, ce qui n'est pas le cas pour le projet gazier, car vous aviez dit vous-même, lors de réunions de concertation, qu'il s'agissait d'une « affaire de business ». Quant à votre déclaration portant sur le SCOT, à votre niveau, je pense qu'il ne peut s'agir que d'une provocation, il ne faudrait surtout pas prendre vos rêves pour des réalités : Saint Jouin-Bruneval relève du SCOT du Pays des Hautes Falaises et non de celui du Havre (*applaudissements*). Que les choses soient claires : pour nous, vous êtes un voisin pas comme les autres, mais nous saurons vous faire plier à vos obligations par tous les moyens nécessaires.

Pour ce qui est de Monsieur REVET, Président de la Communauté des Communes, Sénateur, nous espérons que sa future retraite lui sera profitable pour peaufiner ses connaissances en matière d'histoire contemporaine. Oui, Monsieur REVET, la guerre froide est bien terminée, et les méchants Russes sont devenus des redoutables promoteurs industriels comme tous les autres, comme POWEO et d'autres, promoteurs industriels qui n'ont pas l'intention de laisser ce formidable marché du gaz de l'ouest européen leur passer sous le nez. Je reconnais néanmoins qu'il perdure des dictatures dans ce monde, mais celle à laquelle nous avons à faire face aujourd'hui est celle de l'argent. Ce projet n'a que ce but précis.

Quant à Monsieur RUFENACHT, Maire du Havre, cessez s'il-vous-plaît, Monsieur le Maire, de vous mêler de l'avenir des communes limitrophes. Cessez, s'il-vous-plaît, de faire en sorte, avec vos amis du Port Autonome, de disperser toutes ces installations néfastes et hideuses sur les communes alentour (*applaudissements*). Monsieur RUFENACHT, le classement de la Ville du Havre, c'est une bonne chose, le Pavillon Bleu, c'est bien, la rénovation et l'embellissement de la Ville du Havre, c'est une très bonne chose. Mais n'est-il pas indécent que dans le même temps l'administrateur du Port Autonome du Havre que vous êtes participe à sacrifier un territoire pourtant porteur de développements économiques et touristiques pour la Côte d'Albâtre et que dans le même temps, l'administrateur du Port Autonome du Havre profite de sa position pour le développement unique de sa ville ?

L'annonce de votre souhait d'augmenter la capacité du port de plaisance du Havre n'est-elle pas une nouvelle provocation ? S'il-vous-plaît, laissez-nous et laissez à nos élus leurs prérogatives, et si ce projet est si bon que cela, proposez-le à vos concitoyens, prenez-le au Havre.

Pour ce qui est des promoteurs et en particulier de POWEO, Monsieur POYER, je vous souhaite bonne chance. J'ai vu dernièrement que vous aviez des soucis pour faire avancer votre projet de deux centrales à gaz dans l'arrière-pays nîmois. En fait, la boucle est bouclée, Monsieur POYER. Vous faites vous-même la preuve de l'inopportunité de votre activité industrielle.

Vous tous, je vous renvoie aux conclusions de Monsieur SARKOZY à l'occasion des restitutions du Grenelle de l'Environnement et aux décisions prises par le Ministre BORLOO lors de la Conférence de Bali. Nous nous devons d'être exemplaires en matière d'environnement, ont-ils dit. Quand on le dit chez nous, j'ai le regret de vous dire que vous êtes « à côté de la plaque » (*applaudissements*).

M. ALAIN OHREL : (2.58.32) Maintenant, c'est la Chambre Régionale de Commerce qui va s'exprimer par la voix du Président de la Chambre de Commerce, Monsieur de CHALUS.

M. VIANNEY DE CHALUS, PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAVRE : (2.58.46)
Monsieur le Président, je voudrais simplement m'exprimer au nom de la Chambre de Commerce du Havre et au nom de toutes les Chambres de Commerce et d'Industrie de Haute Normandie, et au nom du monde économique qui nous fait tous vivre. Je voudrais simplement en quelques mots réaffirmer le soutien de tout ce monde-là au terminal méthanier d'Antifer (*huées*). Pour l'économie de notre territoire (*huées*), ce projet est stratégique.

Sur le plan géographique, il s'inscrit naturellement dans une infrastructure déjà existante et opérationnelle (*huées*). Sur le plan énergétique, il permet à notre région de diversifier ses sources d'approvisionnement et de rester leader de la production énergétique française. Sur le plan économique, au-delà des retombées du chantier et de l'exploitation du terminal, c'est une véritable... (*huées*) **(3.00.42)**

La salle scande : « on n'en veut pas ».

(3.01.40) Sur le plan économique, au-delà des retombées du chantier et de l'exploitation du terminal, c'est une véritable opportunité d'évolution pour nos industries, en remplaçant le fuel par du gaz, et de nouvelles implantations à venir. **(3.01.57)**

(3.02.09) Pour toutes ces raisons, ce projet qui doit être mené à bien dans le respect de l'environnement naturel et humain, comme nous l'a dit le maître d'ouvrage, est un enjeu important pour le développement économique de notre territoire, et à ce titre, nous le soutenons. Je vous remercie de votre écoute attentive et amicale.

Huées

M. BERNARD FERY : (3.02.48) Je suis obligé quand même de vous faire remarquer que nous cherchons à construire un débat public avec une écoute réciproque et je vous fais remarquer que l'intervenant à l'instant a eu du mal à s'exprimer de votre fait.

M. ALAIN OHREL : (3.03.10) Il a surtout eu du mal à être entendu. Je crois que vous avez sans cesse en effet allégué les mérites de l'écoute mutuelle, vous en avez dénoncé quelques insuffisances. Je vous en prie, n'en démontrez pas de plus grandes encore en refusant d'écouter les autres.

Cela suffit, on vous a tous entendus, très bien, vous reparlerez tout à l'heure ou à la fin, laissons parler les orateurs. Je demande au Président de la Chambre de Commerce qui vient de s'exprimer, dont vous constatez tous qu'on n'a absolument pas entendu ce qu'il disait (*huées*). Vous ne voulez pas reparler ? Bon, Monsieur RUFENACHT, le sort vous a désigné... Écoutez Monsieur le Maire du Havre (*huées*). Monsieur RUFENACHT, auteur d'un cahier d'acteur, nous vous écoutons. (*dans la salle*)

Monsieur CHANUT qui vous occupez de cela, je vous demande d'apporter un démenti. On ne peut pas vivre avec des sornettes de ce genre, Monsieur AUBER, taisez-vous ! Renseignez-vous, vous donnez de mauvaises informations. (*dans la salle*)

M. ANTOINE RUFENACHT, MAIRE DU HAVRE : (3.05.51) Monsieur le Président, nous voici au terme d'une longue procédure pour une réunion de synthèse et je me réjouis que cette réunion de synthèse se déroule au Havre, tant il est vrai que la Ville du Havre, dans l'estuaire de la Seine, est partenaire de tout le territoire de l'estuaire de la Seine, et Antifer concerne cette ville qui a, vous le savez, pour ambition de fédérer autour d'elle, je l'espère un jour sous forme d'une Communauté Urbaine (le Maire de Fécamp y est favorable, le Maire de Gonfreville n'y est pas défavorable), une grande communauté urbaine qui permettrait de rassembler le territoire dans toutes ses composantes.

Je demanderai mes chers amis à faire trois observations :

La première, rappeler que le développement des terminaux méthaniers est nécessaire pour notre pays (*protestations*) pour au moins deux raisons :

- d'abord pour assurer une meilleure indépendance énergétique,
- ensuite pour renforcer la consommation en France d'énergies plus propres, respectueuses de l'environnement et du développement durable.

La deuxième observation sera pour dire – préparez-vous à crier – qu'à l'évidence, Antifer est un site privilégié pour accueillir un terminal méthanier (*huées*), pour plusieurs raisons :

- la présence et l'existence déjà d'un important terminal pétrolier,
- la volonté de notre territoire de se positionner fortement sur le plan de la filière énergétique, notamment en renforçant ses activités de production et de raffinage. Là encore, nous sommes nombreux à nous féliciter du développement de la raffinerie de Normandie, nombreux, mais aussi dans toute la mesure du possible, pour favoriser l'installation sur notre site, dans notre agglomération, dans l'estuaire de la Seine de centres de recherches, de laboratoires, de centres de formation, tous dédiés à l'énergie sous toutes ses formes.

La troisième observation sera pour dire que naturellement, la réalisation d'un terminal méthanier à Antifer devra répondre à trois objectifs :

- renforcer l'emploi et à valeur ajoutée, j'ai été heureux d'entendre tout à l'heure le maître d'ouvrage rappeler un certain nombre d'engagements en ce qui concerne les emplois qui seront créés dans notre région et les entreprises qui seront directement concernées. C'était une demande de Madame CAILLERE à laquelle il a bien voulu répondre positivement ;
- assurer une sécurité absolue. Nous avons tous été sensibles à la démonstration de l'Association des Parents d'Élèves ou à l'enseignante qui nous expliquait à quel point il fallait être attentifs à cela. A l'évidence, la sécurité est essentielle pour les personnes, pour les enfants, pour les biens, et d'une manière générale pour l'ensemble de ce territoire, mais là je fais confiance à l'État (*huées*) pour assurer cette sécurité. Mesdames et Messieurs, l'État c'est vous, et c'est nous (*huées*).

(3.10.20) Interruption de la salle qui scande à nouveau : « on n'en veut pas ».

(3.10.49) J'ai encore fait moins bien que le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, mais il faut dire qu'il est chez lui ici, c'est lui qui nous accueille et c'est normal que l'accueilliez avec la chaleur que vous avez manifestée il y a un instant.

Enfin, Monsieur le Président, je terminerai mon propos en disant qu'évidemment, ce projet de terminal méthanier doit être très attentif à respecter l'environnement et à s'inscrire dans cette ambition, qui est encore une fois l'ambition de la ville du Havre, l'ambition de l'agglomération havraise, l'ambition de l'Estuaire de la Seine, d'être un modèle sur le plan du développement durable, d'être un modèle sur le plan de la qualité de vie. Voilà quelle doit être notre ambition, c'est l'ambition de tous les habitants de la métropole havraise et de l'ensemble des responsables sérieux de l'Estuaire de la Seine. (*dans la salle*)

M. ALAIN OHREL : (3.12.13) Madame BÉRÉGOVOY pour le Groupe des Élus Verts.

MME VERONIQUE BÉRÉGOVOY, GROUPE DES ÉLUS VERTS DE LA REGION HAUTE NORMANDIE :
(3.12.33) Décidément, nous n'avons vraiment pas les mêmes valeurs et nous ne mettons pas les mêmes choses derrière la notion de développement durable, et nous ne pouvons pas y mettre n'importe quoi (*applaudissements*).

Le développement économique industrialisé et productiviste de la Haute Normandie, telle que nous l'avons vécu depuis la fin du 19^{ème} siècle, n'est plus soutenable et ne peut constituer un scénario pour l'avenir. En effet, notre région est particulièrement touchée par la précarité, les retards de qualification, le chômage, mais aussi par la pollution de l'air, de l'eau et le recul de la biodiversité. Tout cela a un impact direct sur la dégradation de la santé des habitants et des salariés travaillant dans l'ensemble des sites classés SEVESO. La région havraise a ainsi une surmortalité de 12 % supérieure à la moyenne nationale. La Haute Normandie doit-elle être définitivement sacrifiée et continuer à avoir des indicateurs sociaux et environnementaux dans le rouge pour pouvoir satisfaire à des intérêts privés contre l'intérêt général ?

A en croire les propos du Directeur du Port du Havre, et les vôtres, Monsieur RUFENACHT, oui, je cite dans votre cahier d'acteur : « deux installations classées existent déjà sur le site d'Antifer, une troisième ne bouleverserait donc pas la vie locale ». Que de mépris et de cynisme dans cette affirmation (*applaudissements*) et que de mépris et de cynisme dans votre intervention. Quand vous parlez de sensibilisation, des enfants, des élèves des écoles, alors qu'il ne s'agit pas de sensibilisation ou d'être sensibles, mais il s'agit bien de notre vie et nous avons encore le choix de la décider, merci.

Quoi que vous disiez, force est de constater que ce projet est incompatible avec le développement durable, incompatible avec un vrai Agenda 21, incompatible avec les objectifs que s'est fixée l'Europe. En effet, d'ici 2020, nous devons réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 20 %, réduire nos consommations énergétiques de 20 % et développer les énergies renouvelables qui devront représenter, elles aussi, 20 % de notre consommation énergétique globale. Par conséquent, la mise en application de ces mesures démontre tout simplement que nous n'avons pas besoin d'importer de gaz.

Ensuite, concernant l'emploi, non seulement ce projet ne propose de créer que 60 emplois, mais il menace la filière touristique qui représente des milliers d'emplois, et de plus il compromet fortement le développement d'une vraie filière créatrice d'emplois : la filière d'économie d'énergie autour de l'isolation et des énergies renouvelables. C'est une filière estimée sur la région aujourd'hui à 14.000 emplois. J'en appelle aussi à la responsabilité des syndicats sur cet enjeu, avec d'un côté des filières d'avenir créatrices d'emplois, de milliers d'emplois, qui ne mettent en danger ni la santé des salariés, ni la santé des habitants, et de l'autre, des filières du passé, s'appuyant sur des projets mauvais tant d'un point de vue économique, social, qu'environnemental tels que le terminal méthanier, les centrales à charbon, et malheureusement, encore bien d'autres.

Concernant maintenant le prix du gaz indexé sur celui du pétrole, tout le monde sait qu'il va augmenter, ce qui va mécaniquement provoquer une envolée des charges. En favorisant l'usage du gaz, ce projet va à l'encontre des politiques engagées par le Département et la Région pour la rénovation énergétique du parc de logements et le recours aux énergies renouvelables, avec déjà de nombreux projets de réseaux de chaleur au bois. Moins de charges, c'est plus de pouvoir d'achat pour les ménages.

En 2005, un certain nombre de décideurs s'étaient opposés de manière vive au projet des éoliennes, prétextant la dangerosité, l'énorme dangerosité de ces installations. De qui se moque-t-on ? Aujourd'hui, ces mêmes responsables soutiennent ce projet de terminal qui lui représente de réels dangers à tous points de vue. On rajoute du risque au risque, tant sur la mer que sur la terre, avec les habitants qui sont les premiers exposés à l'ensemble de ces

risques. Il n'y a aucune prise en compte des principes de précaution et de prévention dont certains ne se servent que dans des discours pour épater ou faire illusion.

De plus, ce site est déjà très fragilisé, on nous l'a assez démontré encore ce soir. Par la présence du terminal pétrolier, la construction du terminal méthanier ainsi que d'un gazoduc vont impacter considérablement les milieux naturels, en particulier la Valleeuse de Bruneval.

Ce projet est entaché de déni démocratique à tous les niveaux. Quelle n'a pas été ma surprise d'entendre il y a quelques jours, Monsieur BEIGBEDER, PDG de POWEO, sur les ondes de France Inter affirmer : nous allons construire un terminal méthanier sur Le Havre (*applaudissements*). Alors, à quoi sert ce Débat ? Quelle considération pour tous les habitants, les Associations et les Élus qui se sont mobilisés pendant les réunions, qui ont travaillé sur ce dossier et mis en avant une multitude d'arguments de qualité qui s'opposent à la construction d'un nouveau terminal ? Accepter un tel projet, ce serait aller à l'encontre de la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire - schéma qui a été débattu avec des milliers d'acteurs de notre territoire - il ne m'a semblé entendre la voix du Port Autonome concernant ce dossier. Ce serait aller à l'encontre du Schéma de Cohérence Territoriale des Pays des Hautes Falaises, à l'encontre du Plan Climat Énergie Régional, de la Création de l'Observatoire des Biodiversités, je pourrais encore continuer.

Accepter un tel projet, ce serait tout simplement à l'encontre de l'intérêt général, du bien-être de la population et donc de la démocratie. Le développement durable, ce n'est pas un terminal méthanier, le développement durable, c'est la sobriété, l'efficacité énergétique, le développement massif des énergies renouvelables.

Le développement durable, c'est la démocratie participative. Le développement durable, c'est construire l'avenir aujourd'hui et demain, en préservant les générations futures. Ne nous trompons pas, c'est maintenant qu'il faut faire les bons choix, le bon choix, c'est-à-dire : l'abandon de ce projet.

Applaudissements

M. ALAIN OHREL : (3.19.46) Je crois que Monsieur GELLARD n'est pas là. Monsieur LECOQ, Député.

M. JEAN-PAUL LECOQ, DEPUTE DE SEINE-MARITIME : (3.19.59) Mesdames, Messieurs, le tirage au sort ne m'est pas très favorable, cependant, je vais avoir la chance de pouvoir tenir compte des interventions précédentes.

Il y a un dicton dans notre Pointe de Caux qui dit : « il y a les faiseurs et il y a les diseux ».

J'aurai la joie de mettre en service dans les prochains jours une chaudière à bois qui chauffera l'ensemble de ma ville, qui chauffera la nouvelle piscine, qui chauffera tous les équipements publics, les écoles de Gonfreville-l'Orcher, en utilisant les plaquettes bocagères de Basse Normandie, en utilisant les roseaux non-utilisés dans l'Estuaire de la Seine et en utilisant les pailles des agriculteurs de la Pointe de Caux qui n'en auraient pas besoin (*applaudissements*). Ainsi sera chauffée la ville de Gonfreville-l'Orcher à partir de janvier 2008. Ainsi la ville de Gonfreville-l'Orcher aura-t-elle contribué aux économies d'énergies fossiles, et donc à la non-utilisation du gaz, du pétrole et des différentes énergies d'électricité produite à base de gaz ou à base de nucléaire, ce qui n'est pas toujours mieux.

Ensuite, sur les problématiques qui nous ont été posées, vous me permettrez de rappeler ce que disait Daniel PAUL : nous ne sommes pas dans un projet d'intérêt national qui pourrait peut-être expliquer, à un moment donné, qu'au nom de l'intérêt de la Nation nous devrions faire de la place. Nous ne sommes pas dans ces conditions-là, nous sommes dans un projet

purement financier, nous sommes dans un projet d'affairistes, nous sommes dans un projet de concurrence, c'est-à-dire qu'il va y avoir des sociétés qui cherchent à faire de l'argent, uniquement pour de l'argent, et cette économie-là, même si l'économie nous fait vivre, il ne faut pas la soutenir au détriment de tout ce qui a été dit dans le Débat : de l'environnement, de la sécurité. Les gens de Saint Jouin savent ce que cela signifie de parler de sécurité. J'ai un peu la prétention de savoir aussi de quoi je parle quand je parle de sécurité des habitants. Je ne suis pas mal placé. Je considère - et je vous l'ai déjà dit - qu'à un moment donné, la Pointe de Caux avait donné à l'intérêt national, elle donne toujours, c'est chez nous que se produit plus de 15 % de l'essence du pays, déjà ici. Peut-être pourrions-nous le faire s'il y en avait besoin. Mais si nous n'avions qu'une seule entreprise en France qui s'appelait Gaz de France et s'il n'y avait pas la concurrence, ce Débat n'aurait pas lieu parce que les terminaux de Gaz de France suffisent à l'approvisionnement de la nation, donc nous ne serions pas ici.

Et les PPRT, puisqu'on parle des Plans de Prévention des Risques Technologiques : la DRIRE ne peut pas répondre parce qu'elle ne peut pas inventer les choses. Monsieur RUFENACHT nous a invités à défendre les Services de l'État, moi je vous défends, non seulement je vais vous défendre, mais je vais un peu expliquer comment vous travaillez : vous allez faire des études de danger, ensuite vous allez tenir compte, si des accidents se produisent, de la réalité des accidents et vos études de danger vont changer. Au moment où vous allez les faire, peut-être que la parole du Sous-Préfet de garder l'accès à la plage sera une réalité, au moment de la mise en service. Mais après le premier accident, peut-être que cette parole ne sera plus respectée parce que justement on en tient compte, et on l'a vu, les évolutions des cercles tiennent compte de cette réalité des faits et des actes. Je critique beaucoup les industriels, mais pour une fois je ne vais pas trop le faire : ils font des efforts pour réduire les dangers dans ma ville, et pourtant la réalité de la connaissance parfois – c'est vous qui me l'avez expliqué – fait que les cercles s'agrandissent. Cela fait un peu comme un accordéon. La réalité à un moment donné à Saint Jouin pourra donner un certain diamètre de cercle, et la connaissance ou l'accident ou la réalité des conséquences d'un accident feront, principe de précaution, que ce cercle grandira : à un moment donné on ne pourra plus utiliser la plage, mais peut-être même - vous connaissez la loi sur les PPRT - si vous habitez dans un cercle et que ce cercle est dangereux, si on ne peut pas réduire le danger, c'est vous qui devrez partir. Personne d'autre, c'est important de le savoir (*applaudissements*).

J'avais dans ma ville une proposition d'un grand groupe pétrolier français qui fait tourner une centrale électrique au gaz à Gonfreville-l'Orcher, qu'on appelle la « cogénération ». Il avait prévu dans un grand dispositif industriel un projet intéressant qui était la gazéification des résidus pétroliers, permettant de faire tourner l'usine. Cela voulait dire qu'on utilisait les déchets d'un côté et que dans le même cycle, on faisait tourner l'usine au gaz pour faire de l'électricité. On n'a pas investi dans cette gazéification des produits pétroliers et on propose d'investir dans un port méthanier. S'il y a de l'argent, si l'État est prêt à financer des choses, finançons ce projet-là, dans ma ville, vous voyez, je suis prêt à accueillir des projets qui permettront de faire de l'électricité s'il en faut à base de gaz, mais je vous dis, je le répète et c'est ce qui a été dit par tout le monde ici : on ne consomme pas plus de gaz qu'avant en France, au contraire, c'est très stable, cela diminue. L'avenir de toute façon tendra à diminuer, à vivre autrement, et cela développera – mon ex-collègue au Conseil Régional l'a dit – des sources d'emplois très nombreuses. Il s'agit de sources d'emploi local et ce ne sont pas des sources d'emplois dont pourront profiter les multinationales.

Et cela, ça se défend. Merci de votre attention. (*applaudissements*)

M. ALAIN OHREL : (3.25.55) Merci, Monsieur le Député. L'intervention suivante est celle de Monsieur le Maire de La Poterie-Cap-d'Antifer.

M. GERARD PAILLETTE, MAIRE DE LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER : (3.26.13) Je représente la municipalité. Merci, Monsieur le Président de nous donner la parole parce que nous sommes une toute petite commune située sur le Plateau d'Antifer, à l'embouchure de la Valleeuse de Bruneval – cela a son importance. Cette commune n'a que 360 habitants, une école très dynamique avec deux maternelles, nous avons un rivage de 3,5 km, nous sommes à 1.700 mètres du port de ravitaillement actuel et la première habitation est à 400 mètres. Nous avons voulu réagir parce que tout au cours de ce Débat, on n'a jamais entendu parler de nous, donc nous sommes là ce soir.

Je voudrais en profiter pour revenir sur 30 ans de pétrole (je suis né à La Poterie et donc je connais). Nous sommes situés, il faut bien le préciser, sud-ouest par rapport au port, donc quand il y a déchargement de pétroliers, nous sommes en première ligne. Pendant ces trois décennies, on n'a jamais tenu compte de nos habitants au niveau sanitaire et cela pose problème puisqu'au fil des années, nous avons découvert que ce pétrole brut manipulé du pétrolier aux cuves flottantes générait des émanations intempestives dont l'inhalation est très dangereuse parce qu'elles sont chargées de benzène, de soufre et surtout de CO2 qu'apparemment on commence à découvrir en France, mais qui provoque des malaises, autant pour nos jeunes que pour les personnes sensibles au niveau cardiologique.

La première chose c'est que déjà, nous devrions être pris en considération quant à ces inhalations. Les sondes d'Air Normandie sont posées bien au-delà de notre secteur, mais surtout pas dans notre secteur – j'entends tout le secteur Octeville, Saint Jouin, La Poterie. C'est un manque. Monsieur CHAIZE en a parlé, une fois que l'écrin est ouvert, malheureusement il est bien noir.

De ce fait, nous avons de très gros doutes quant à l'implantation de ce port méthanier compte tenu du laisser-aller pendant ces trois décennies, nous doutons sérieusement de la qualité (*applaudissements*). La municipalité est donc unanimement contre l'implantation du port méthanier.

Je voudrais également poser une autre question : si par hasard ce port méthanier se faisait - on peut en douter - il est évident que nos deux plages accessibles au public seront probablement submergées et nous, petite commune, ne sommes absolument pas aptes à recevoir ce surplus de population qui devra l'été aller sur une autre plage qu'à Saint Jouin parce qu'on peut penser aussi que la plage de Saint Jouin sera fermée car les cotes internationales imposent bien un rayon de 1.500 mètres de distance de l'implantation de l'usine de gazéification.

Nous demandons d'ores et déjà aux autorités, sans grande polémique, qu'on nous prenne bien en considération dans le contexte de ce projet, et nous serons désormais présents à toutes les discussions (*applaudissements*)

M. ALAIN OHREL : (3.31.15) J'appelle maintenant Monsieur Charles REVET (*brouhaha*)

M. CHARLES REVET, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CRIQUETOT L'ESNEVAL : (3.31.41) : Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres de la Commission, quelques réflexions seulement puisque j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce dossier et même dans cette enceinte en particulier.

La première c'est que, sans préjuger des décisions qui seront prises et tout le monde l'a dit, sans porter de jugement sur le fond, je pense que le Débat Public a été utile et a permis des interrogations qui nécessitent des réponses dans l'approfondissement des études qui vont être engagées, c'est d'ailleurs l'objet du Débat Public : soulever des interrogations et faire en sorte d'avoir des réponses.

J'avais indiqué, dans la première réunion qui s'est tenue dans cette salle, que le projet d'implantation du port méthanier s'inscrit dans la volonté de l'État de diversification des sources d'approvisionnement à partir des énergies fossiles, et que bien sûr le site d'Antifer, prévu à l'origine – je ne fais que répéter ce qui a été fait – pour l'implantation d'un port mixte, pétrolier et méthanier, justifiait (*brouhaha*)... C'est un autre aspect, ce sont les études qui indiqueront ce qui peut être fait ou pas, et donc cela justifie qu'effectivement une étude soit entamée sur le site d'Antifer.

J'avais indiqué ici qu'il y avait un certain nombre d'attentions à avoir et de préoccupations à prendre en compte.

La première, c'est effectivement la sécurité parce qu'il y a de l'habitat, il y a des familles qui vivent ici, et bien entendu, ce sera le travail de la DRIRE et des Services de l'État lorsqu'ils auront le dossier en main, de prendre en compte cette situation.

La deuxième préoccupation, c'est que les activités qui se sont développées puissent continuer d'exister, que ce soit la plage, que ce soit la pêche de loisir ou que ce soit les activités qui peuvent se développer. Là où je montre, Monsieur le Président, que le Débat Public a été à mon sens utile, c'est que j'ai été amené dans le cadre du cahier d'acteur à faire une suggestion : il y a des implantations qui ont été envisagées et justifient des études, mais peut-être y a-t-il d'autres implantations sur l'ensemble du site du port d'Antifer, et notamment en bout de digue, qui permettraient d'éloigner – c'est une étude bien sûr, je n'en connais pas la faisabilité – mais je réitère cette interrogation et cette suggestion ici, comme je l'ai fait dans le cahier d'acteur.

Lorsque nous aurons tous les éléments et lorsque nous aurons les résultats, nous verrons, mais je crois que tout le monde partage cette idée, la faisabilité de ce projet.

M. DANIEL FIDELIN, DEPUTE DE SEINE-MARITIME : (3.35.45) Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Débat Public touche à sa fin, il a été très souvent houleux et nous le constatons encore aujourd'hui. Je crois que l'on peut le comprendre, compte tenu des inquiétudes et des interrogations exprimées par les habitants et les populations riveraines de ce site. Cependant, ce Débat a été particulièrement riche en informations, très technique, quelquefois difficilement compréhensible, et a permis surtout de nous éclairer sur un certain nombre de points délicats.

Certes, les avis divergent. J'avais souhaité pour ma part qu'une étude de danger sommaire, validée par les services officiels, arbitre le Débat, quitte à ce que cette étude de danger soit ensuite affinée avec le Débat Public. Je m'étais exprimé dans ce sens à Octeville, puis auprès de Madame le Secrétaire d'État lors d'une question orale dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale, en souhaitant qu'une réforme de l'organisation du débat démocratique soit envisagée, car en effet, l'élément essentiel me semble être la sécurité des biens et des personnes.

On ne peut pas être indifférent au renforcement de notre sécurité d'approvisionnement, en nous mettant à l'abri des risques techniques ou politiques de transport du gaz par gazoduc. Cependant, cela ne pas être au détriment de la qualité de vie et de la sécurité des habitants.

Pour résoudre toutes ces difficultés, je propose que soit étudié un projet en bout de digue, et je dois dire que je ne suis pas le seul, Monsieur REVET vient de l'évoquer, Monsieur LEMAITRE en a largement parlé il y a quelques instants, et je regrette que vous n'ayez pas montré, Monsieur LEMAITRE, votre maquette, je pense que cela aurait été intéressant et je pensais que vous alliez le faire, il y a 48 heures à Criquetot.

Il aurait pour avantage de recueillir, me semble-t-il, un consensus sur les problèmes de danger, notamment sur les distances, cela a été longuement évoqué, de la faune, de la flore, de maintenir une activité de pêche, de loisir, de tourisme, avec le maintien de la plage.

Il donnerait également à la Société Gaz de Normandie, et je vous l'avais évoqué Monsieur POYER, une image d'entreprise innovante, soucieuse du cadre de vie, et surtout, apte à tenir compte des différents avis formulés lors de ce Débat Public.

Ce projet, me semble-t-il, s'il est bien sûr autorisé, doit rentrer dans un cadre beaucoup plus global. La Société Gaz de Normandie doit se positionner en véritable acteur d'aménagement du territoire, en concertation avec tous les élus locaux et avec les Associations. Ce projet devra également, me semble-t-il, être inscrit au SCOT du Pays des Hautes Falaises, et je vous avais suggéré, Monsieur POYER, de téléphoner à Monsieur BASILE, le Président du Syndicat Mixte, je crois que cela a été fait. Ce projet ne peut pas être inscrit, contrairement à ce qui a été dit, dans le SCOT de la Pointe de Caux – Estuaire car le périmètre s'arrête à Courville sur Mer.

Le site de Saint Jouin me paraît digne d'intérêt pour y faire un pôle d'aménagement touristique – on a évoqué notamment le port de plaisance – mais aussi un pôle, je crois que c'est très important, de recherche sur les énergies renouvelables car les énergies fossiles ne seront utilisées que pendant une phase de transition et l'on peut s'en réjouir pour la protection de notre planète et la réduction des gaz à effet de serre. Je crois qu'à Bali encore, aujourd'hui, on a eu une intervention assez intéressante sur ce sujet.

On devrait se pencher aussi sur la proposition faite par Monsieur FIRMIN, je l'ai vue en photo, il ne l'a pas suffisamment développée à Criquetot l'autre jour, et aussi celle qui avait été évoquée par Monsieur REVET sur les énergies éoliennes, les énergies sur les vagues et les marées, et on pourrait s'inspirer de ce qui se fait en Ecosse où est implanté un centre unique au monde. Vous pouvez vous référer à l'article du journal *Le Monde* du 6 décembre, je crois que ce serait intéressant que sur ce site, on puisse justement prévoir ou étudier ce genre de projet.

Pour conclure, je voudrais rappeler une partie de la réponse à ma question orale à Madame le Secrétaire d'État à l'Ecologie, que je partage : « l'autorisation ne peut être donnée que si la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité publique peuvent être assurées », ce qui implique en termes de sécurité que l'on puisse garantir l'absence de risques inacceptables pour les populations. De même, l'impact sur le milieu naturel sera pris en compte avec la plus grande attention dans l'analyse du dossier. (*applaudissements*)

M. ALAIN OHREL : (3.41.48) Merci, Monsieur le Député. Il reste deux interventions, Madame Estelle GRELIER et Monsieur Patrick JEANNE interviennent ensemble.

M. PATRICK JEANNE, MAIRE DE FECAMP, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE SEINE MARITIME : (3.42.11) Je voudrais d'abord saluer le Maire du Havre qui m'a cité et je voudrais reconnaître ses mérites à défendre un projet qui ne concerne pas son territoire (*applaudissements*). Cela sent la « patate chaude » que l'on refile au voisin, incontestablement.

Personnellement, j'étais réservé sur ce projet et grâce au Débat Public, je suis maintenant farouchement opposé à ce projet, comme quoi les choses évoluent, merci. (*applaudissements*)

Juste un mot : projetons-nous à la fin du 21^{ème} siècle. Nos descendants seront tous internautes et ils pourront voir, sans doute, ces images de ce Débat : ils verront des élus qui défendent un projet qui est uniquement motivé par des intérêts financiers de court terme, ils

les verront. Ils verront aussi d'autres élus qui disent que l'avenir est important, que les économies d'énergie sont importantes, que les énergies renouvelables sont importantes. La fin des énergies fossiles, c'est pour demain. Ces générations-là auront à gérer l'après Paluel, l'après Antifer, que diront-ils de ces générations que nous connaissons aujourd'hui : « mais qu'est-ce qu'ils ont fait de nos côtes ? Comment ont-ils pu défigurer à ce point cette façade de la Seine Maritime qui est une des plus belles de France ? » Bien sûr que nous portons cette responsabilité (*applaudissements*).

Ensuite – et je ne le souhaite pas – ne seront-ils pas confrontés à des problèmes de santé inconnus aujourd'hui ? Vous savez, l'amiante, personne n'en parlait. Demain, l'exposition permanente à des risques potentiels ne va-t-elle pas travailler les esprits et cela n'aura-t-il pas de nouveau des conséquences pour la santé de ces riverains ? Qui, aujourd'hui, parmi ceux qui soutiennent le projet, est volontaire pour aller résider près du projet ? Levez la main ! (*applaudissements*)

Je le dis, je préfère une alternative : Antifer et Saint Jouin-Bruneval peuvent accueillir un projet de développement durable, c'est incontestable, c'est un site magnifique. Je ne veux pas qu'au titre de l'après-centrale nucléaire, on puisse candidater au patrimoine de l'Unesco du sacrifice de l'énergie. (*applaudissements*)

MME ESTELLE GRELIER, VICE-PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES HAUTES FALAISES, VICE-PRESIDENTE DE LA REGION, PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FECAMP : (3.45.14) Mesdames, Messieurs, je crois pouvoir dire qu'avec Patrick JEANNE nous avons suivi ce Débat Public avec une grande assiduité afin d'approcher au mieux la complexité de ce dossier. Je vais très schématiquement vous dresser la liste des points qui fâchent et qui ont renforcé notre avis défavorable à l'implantation d'un méthanier sur le site d'Antifer.

Sur le fond :

Lors de la dernière réunion, après une parution d'ailleurs des chiffres dans la presse, une question officieusement et certainement plus sérieusement débattue dans le secret des réunions communautaires tenues en présence de membres de la Commission Particulière, j'ai saisi l'allusion, Monsieur le Président, du propos liminaire sur l'expertise nécessaire que je ne confonds cependant pas avec le lobbying. Je maintiens cette analyse et vous le savez, la Commission Nationale vient d'être saisie de ce dysfonctionnement. J'ai bien aimé votre terme, Madame AGUILA, « dysfonctionnement », que moi j'apparente à une prise de position de la Commission Particulière (*applaudissements*).

- Sur l'aménagement du territoire : les activités vertueuses : au Havre, celles dont ne veulent pas les élus havrais : à Antifer, Pays des Hautes Falaises, cela n'est pas notre conception de l'aménagement du territoire.
- Le SCOT, l'Agenda 21, Pays des Hautes Falaises toujours : oubliés.
- Le développement touristique, Pays des Hautes Falaises, créateur d'emplois et de richesses, cela a été rappelé : sacrifié.
- Un terminal méthanier touristiquement compatible : un mensonge qui, même répété, ne deviendra jamais réalité.
- Le maintien de l'accès à la plage : une illusion qui permet de masquer l'absence de position des plus courageux. Le port de Fécamp vient d'être fermé au trafic pour les piétons et les véhicules parce que des cargos dépotent des palettes de bois. Je vous laisse juges de ce que cela peut signifier pour Antifer. Je le rappelle, le meilleur

moyen pour garantir l'accès à la plage, c'est encore de ne pas construire le terminal méthanier.

- Je ne vais pas faire plaisir à tout le monde mais, le projet en bout de digue : une diversion – et je l'assume - une sortie politique pour ceux qui en ont besoin (*applaudissements*), sauf à dire que miraculeusement quelques mètres pourraient réduire à néant tous les arguments versés depuis trois mois au Débat, personne ici ne le croit sérieusement, personne.

Sur la forme : je partage l'avis général selon lequel le Débat ne s'est pas déroulé dans de très bonnes conditions. Les méthodes classiques, et je vous en sais gré, vous les maîtrisez, de communication, l'instrumentalisation, l'infantilisation, la caricature des propos, les gentils et les méchants, le vrai et le faux, ont été tour à tour éprouvés pour réduire le débat, pour limiter l'expression démocratique qui comprend aussi celle des Associations et des citoyens. Je me demande donc si tous ces échanges avortés n'ont pas été orientés de telle manière qu'ils offrent un cadeau – juteux, je le reconnais, un cadeau de Noël – à Gaz de Normandie, pour le plus grand désenchantement des enfants du territoire de Saint Jouin et du Pays des Hautes Falaises.

Sinon et enfin, si ce n'est pas un cadeau promis, pourquoi Monsieur BEIGBEIDER, qui doit parler j'imagine sur la base des notes de Monsieur POYER, forcément très bien renseigné, se serait-il permis de dire, d'affirmer sur France Inter, comme l'a rappelé ma collègue, que son groupe construisait un terminal méthanier à Antifer ? Pourquoi ? Vous avouerez, quand même, que cette affirmation a un petit parfum de scandale et traduit un cynisme sans bornes. Dans ce Débat, l'expression des citoyens et des associations, par une caricature systématique a été bâillonnée. Pourtant, Messieurs, parce qu'il y a beaucoup de Messieurs, Messieurs les responsables du Port Autonome du Havre, Messieurs les responsables de Gaz de Normandie, vous devriez écouter les habitants du territoire de Saint Jouin et du Pays des Hautes Falaises qui méritent mieux qu'un mauvais projet, qui tourne le dos à la modernité, un mauvais projet servi par un mauvais débat.

Un autre avenir est possible, ils vous l'ont dit, un autre avenir peut-être sans vous, mais un autre avenir est possible.

Avec Patrick JEANNE, nous soutiendrons, sans tergiverser, sans populisme, cette nouvelle dynamique prometteuse. Je vous le dis ici, en responsabilité : définitivement et viscéralement, c'est « non » au terminal méthanier à Antifer.

Applaudissements – « On n'en veut pas » scandé

M. ALAIN OHREL : (3.51.03) Je vous demande d'écouter la dernière intervention qui est celle de Monsieur MODESTE, délégué CGT de la CIM.

M. MODESTE, DELEGUE CGT DE LA CIM : (3.51.16) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs... *interruption de la salle* Ce n'est pas honteux, c'est normal, c'est notre boulot.

MM. FERY- ALAIN OHREL : (3.51.38) Il n'a pas encore parlé. Attendez.

M. MODESTE : (3.51.44) Nous avons assisté à toutes les réunions du Débat Public. Nous aurions pu intervenir pendant ce Débat, mais il était tout à fait normal et logique de laisser la population de Saint Jouin et de ses environs s'exprimer à travers les associations. Débat passionné, parfois houleux, où des questions très pertinentes ont été posées au maître d'ouvrage. Lors de ces débats, nous avons pris énormément de notes et beaucoup d'enseignements.

Il s'agit bien à l'heure actuelle d'un projet qui se fera ou ne se fera pas, nous ne sommes pas fakirs à la CGT – de la CIM, je précise. Regardons autour du Havre :... fermeture du site en 2008 avec suppression de plus de 300 emplois ; l'Hôpital Général où un plan de restructuration est prévu avec la perte d'environ 500 emplois (*huées*). Sur le territoire de Gonfreville-l'Orcher, les employés de l'usine YARA ont subi plusieurs plans de restructuration, le prochain en préparation annonce 122 à 98 personnes (*huées*).

C'est vous dire combien de familles vont se retrouver dans la précarité. Oui, nous sommes favorables à ce projet créateur d'emplois... (*brouhaha, huées*)

C'est pourquoi nous demandons que soient renforcés tous les services portuaires, à partir de vrais professionnels, sous statut : Port Autonome, Vigie, Officiers de Port, remorquage, police portuaire (*huées*).

Ce Débat n'a pratiquement pas abordé la question de l'emploi. Le nombre de 60 à 80 emplois directs peut faire sourire bien des gens, mais au niveau de l'ANPE, les gens qui fréquentent ces lieux y sont sensibles et restent à l'écoute de ce projet.

Huées, brouhaha, « On n'en veut pas »

Sur la sécurité, quelle meilleure garantie pour la population environnante que les salariés de la CIM, forts de leur expérience de plus de 30 ans, nous exploitons le terminal pétrolier d'Antifer ?

Pour notre organisation syndicale CGT, si ce projet se concrétisait, notre employeur serait actionnaire de la Société Gaz de Normandie et exploiterait (*huées*) cette nouvelle installation, ce qui représenterait, pour le personnel de la CIM, un gage de sécurité et de stabilité sur un site classé SEVESO 2.

Huées

Certaines personnes ont découvert lors de ce Débat que la CIM était un site classé SEVESO, c'est effectivement le cas. Nous avons déjà l'expérience puisque la CIM était (...) ainsi que les escales techniques de ce navire (*huées, brouhaha*).

M. BERNARD FERY : (3.57.30) S'il-vous-plaît, laissez terminer....

M. MODESTE : (3.57.55) Pour conclure, notre organisation syndicale CGT, avec l'appui de l'ensemble des salariés de la CIM et leurs familles, soutiendra ce projet. Merci de m'avoir écouté.

brouhaha

M. ALAIN OHREL : (3.58.50) Rassurez-vous, le Débat est terminé.

M. BERNARD FERY : (3.58.57) L'intervention de Monsieur MODESTE sera au verbatim du Débat Public.

brouhaha

M. ALAIN OHREL : (3.59.04) Je vous en prie, asseyez-vous, je vous demande simplement une minute encore et ce sera terminé. Une minute encore.

(brouhaha, « on n'en veut pas ! »)

On va se quitter, le Débat est terminé. Je vais vous dire quelque chose, une très bonne surprise, une très très bonne surprise : figurez-vous que tous les discours que vous n'avez pas entendus, vous pourrez les lire sur internet parce que tout cela est enregistré en verbatim. Je vous renvoie à la même lecture pour ce qui était du dernier point de l'ordre du jour, c'est-à-dire la production par notre dévoué et compétent Secrétaire Général de Commission, Monsieur CHANUT... Vous aurez donc sur Internet des chiffres qui peuvent vous intéresser quant au déroulement même du Débat, le nombre que vous étiez à telle ou telle réunion, l'origine géographique des questions reçues, etc.

Je vous indique quand même, avant qu'on ne se quitte, que ce Débat étant terminé, pour autant, le calendrier n'est pas arrêté, qui concerne une période, à dater d'aujourd'hui, de deux mois pendant lesquels la Commission Particulière du Débat aura la mission de reproduire tout ce que vous avez pu dire dans les deux mois de la fin du Débat, avant qu'à son tour, le maître d'ouvrage dispose de trois mois pour prendre sa décision, quelle qu'elle soit. Je vous souhaite une bonne soirée.

M. BERNARD FERY : (4.01.47) J'indique également que la communication de Madame Viviane ROUSSEL, Vice-présidente de l'Association Cavaliers pour la Défense et la Conservation des Chemins sera inscrite en contribution sur le site web.

(FIN DE LA REUNION : 22 H 00)